

—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
—

VILLE DES SABLES D'OLONNE

—
Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 5 décembre 2022

DELIBERATION N° 40

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) -
RENOUVELLEMENT POUR LA PÉRIODE 2022- 2025**

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle du conseil de la Mairie annexe de la Jarrie, sise 4 rue des Sables aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le six décembre deux mille vingt-deux (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivité Territoriales).

PRESENTS : BARRETEAU Jacques, BAUDUIN Michel, BLANCHARD Alain, BOURGET Anthony, BRANDET Claire, BRICARD Guy, BRULARD Elise, CASSES Jean-Eudes, CHENECHAUD Nicolas, CHEREAU Donatienn, COMPARAT Annie, COTTENCEAU Karine, HELLIOT-ROUILLARD Françoise, DELPIERRE Christine, DEVOIR Robert, GINO Corine, GUAY Frédérique, HECHT Gérard, JEGU Didier, LADERRIERE Sophie, LAINÉ Maryse, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAUREL Mauricette, MOREAU Yannick, PARISSET Lionel, PECHÉUL Armel, PERON Loïc, PINEAU Florence, POTTIER Caroline, RIVALLAND Bruno, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, ROZO-LUCAS Orlane, SIX Jean-Yves, VRAIN Isabelle, VRIGNON Francine, YOU Michel, MEZIERE Alexandre, DAVESNE Daniel.

ABSENTS EXCUSES : DEJEAN Jean-François donne pouvoir à LADERRIERE Sophie, HORDENNEAU Dominique donne pouvoir à LAINÉ Maryse, MONGELLAZ Gérard donne pouvoir à PECHÉUL Armel.

ABSENTS : CHAPALAIN Jean-Pierre, HERBRETEAU Jennifer.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Michel YOU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 45
Nombre de présents : 40
Nombre de votants : 43

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 5 décembre 2022

DELIBERATION N° 40

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEdT) -
RENOUVELLEMENT POUR LA PÉRIODE 2022- 2025**

Le Projet Éducatif Territorial (PEdT) fixe pour la collectivité compétente les principes et les axes de travail souhaités pour l'enfance et la jeunesse pour une période donnée. À ce titre, c'est un cadre de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la Ville, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.

Les objectifs et les modalités de cette collaboration sont précisés dans une convention conclue entre le Maire, le Préfet, la DASEN agissant sur délégation du Recteur d'académie.

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il permet d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Pour la Ville, ce projet entérine les taux d'encadrement de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 18 enfants à partir de 6 ans dans les accueils périscolaires organisés dans le cadre d'un PEDT ; ce qui apporte plus de souplesse à leur organisation.

À la suite du 1^{er} PEDT signée en 2019 par la commune nouvelle, il convient désormais de renouveler le conventionnement, et de l'étoffer avec des axes de travail nouveaux autour de l'initiation à la citoyenneté ou à la protection de l'environnement.

Les grandes orientations du PEDT de la Ville des Sables d'Olonne sont notamment les suivantes :

- favoriser l'adhésion de tous au PEDT,
- permettre à chaque enfant d'accéder à des parcours initiaux qu'ils soient culturels, patrimoniaux, sportifs ou environnementaux dans le respect des moyens humains et financiers disponibles,
- maintenir l'ambition éducative sur les différents temps de l'enfant pendant plusieurs années,
- favoriser l'apprentissage des règles du vivre ensemble,
- développer ce projet de mise en place des rythmes de l'enfant et du jeune dans la concertation la plus large possible de tous les co-éducateurs que sont les équipes d'animation, les enseignants, la Direction académique, les parents, les associations, etc.

Il est également validé par la commission tripartite, constituée des représentants de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, de la Direction Services Départementaux de Jeunesse et Sports et de la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée, réunie le 16 novembre 2022.

* * *

Vu la circulaire interministérielle n°2014-184 du 19 septembre 2014 relative au Projet Éducatif de Territoire (PEdT),

* * *

Après avis favorable de la Commission Education et jeunesse, réunie le 23 novembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

2 abstentions (HELLIO-ROUILLARD Françoise, POTTIER Caroline)

- **DE VALIDER les orientations du Projet Éducatif de Territoire,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention relative à la mise en place du projet éducatif de territoire pour la période 2022-2025 et de mettre en place les axes de travail proposés.**

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Yannick MOREAU



Signé par : Yannick MOREAU
Date : 08/12/2022
Qualité : Maire des Sables d'Olonne

Maire des Sables d'Olonne

Nb : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

VILLE DES SABLES D'OLONNE

PROJET EDUCATIF de TERRITOIRE 2022 – 2025

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	PAGE 4
IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET	PAGE 5
PÉRIMÈTRE TERRITORIAL DU PROJET	PAGE 6
PUBLIC CONCERNE	PAGE 9
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE – DIAGNOSTIC	PAGE 12
MÉTHODOLOGIE D’ÉLABORATION, DE PILOTAGE ET D’ÉVALUATION DU PEdT	PAGE 19
COORDINATION DU PEdT	PAGE 21
ÉVALUATION DU PEdT	PAGE 22
AXES DE TRAVAIL DU PEDT	PAGE 23
ARTICULATIONS ET LIENS	PAGE 30
MODALITES PRATIQUES DE MISE EN OEUVRE DU PEDT	PAGE 35
ANNEXES	PAGE 40
➔ Rôle de chacun	
➔ Outil d’Evaluation du PEDT - Ecoles et autres partenaires	
➔ Outil d’Evaluation	
➔ Outil d’évaluation Ateliers - Enfants	
➔ Outil d’évaluation PEDT- Animateurs et Coordinateurs	
➔ Outil d’évaluation Projet d’Animation – Animateurs	
➔ Outil d’évaluation Activité – Animateurs	
➔ Outil d’évaluation PEDT – Comité de Pilotage	
➔ Calendrier des évaluations.	
➔ Organisation de la semaine scolaire	
➔ Exemple de planning d’activités Périscolaires et Extrascolaires	
➔ Grille des Tarifs 2022	

PRÉAMBULE

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A L'ÉCOLE PRIMAIRE (décret n°2013-77 du 24 janvier 2013)

Les principes d'organisation de cette réforme sont les suivants:

- Une répartition des heures d'enseignement sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin.
- Une journée de classe de 5h30 maximum.
- Une demi-journée de classe n'excédant pas 3h30.
- Une pause méridienne de 1h30 minimum
- Le temps de classe reste le même sur la semaine : 24H

A la suite de la modification de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 effectuée dans le cadre de la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017, les communes souhaitant s'inscrire dans une nouvelle démarche de PEdT pourront rédiger un nouveau projet adapté à une organisation scolaire hebdomadaire sur 4 jours.

La Direction des Services de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDEJS) agissant sous l'autorité de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), pourra, le cas échéant, valider le projet.

Les politiques éducatives territoriales correspondent à la mise en place d'un projet commun en direction des enfants et des jeunes d'un territoire. Elle se traduit notamment par la conception d'un Projet Éducatif De Territoire (PEdT).

Ces politiques éducatives apportent notamment une solution de proximité aux besoins des enfants et des familles dans le domaine des loisirs éducatifs.

Cette politique territoriale traduit les intentions portées par une collectivité dans le domaine de l'éducation. Elle inclut notamment des temps d'apprentissages informels et/ou non-formels.

Elle est nécessaire pour animer, dynamiser, mettre en synergie, harmoniser et enrichir l'action éducative globale des acteurs présents sur le territoire.

L'historique du PEdT aux Sables d'Olonne:

Le PEdT 2019/2022 a vu le jour lors de la fusion des anciennes communes du Château d'Olonne, d'Olonne Sur Mer et des Sables d'Olonne. Chacune des trois anciennes collectivités avait mis en place un PEdT depuis 2014, prolongé jusqu'en juin 2019. Le Projet Educatif territorial de la commune nouvelle pour la période 2019/2022 a constitué la synthèse des trois précédents.

[**En 2022 , la Ville des Sables d'Olonne reconduit son PEdT.**](#)

IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET

La Mairie des Sables d'Olonne est porteuse du PEdT,
Celle-ci a les compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Ville des Sables d'Olonne
CS 21 842
21 place du Poilu de France
85118 LES SABLES D'OLONNE Cedex

02.51.23.16.00

Nom et Prénom de l'élu de référence, Représentant M. le Maire:

Mme Christine DELPIERRE
Adjointe au Maire, déléguée à la jeunesse
education.jeunesse@lessablesdolonne.fr

Le correspondant PEdT :

Mme Anne CADUC
Directrice Adjointe Service Éducation Jeunesse
En charge des structures de loisirs

02.51.23.16.00 (poste 2257)
anne.caduc@lessablesdolonne.fr

Durée du PEdT : 2022/2025.

PÉRIMÈTRE TERRITORIAL DU PROJET

La situation géographique :

Les Sables-d'Olonne est une commune nouvelle française, Sous-préfecture du département de la Vendée dans la région des Pays-de-la-Loire.

La commune résulte de la fusion, au 1^{er} janvier 2019, du Château-d'Olonne, d'Olonne-sur-Mer et des Sables-d'Olonne qui font d'elle la deuxième ville plus peuplée du département avec 43 219 habitants en 2016, et plus de 45 000 selon les estimations au 1^{er} janvier 2019.

Le territoire municipal des Sables-d'Olonne s'étend sur 8 607 hectares. Les niveaux d'altitude de la commune nouvelle fluctuent entre 0 et 59 mètres.

Située au cœur de la côte vendéenne, la Ville des Sables d'Olonne est facilement accessible en voiture, en train et en avion. L'autoroute et la voie express relient la commune à Nantes en 1h00, Bordeaux en 3h15 et Paris en 4h15.

Des liaisons directes en train relient quotidiennement Paris en 3h20.

Les Sables d'Olonne se situe également à 1h de l'aéroport international Nantes Atlantique et 1h35 de l'aéroport de La Rochelle.



Haut lieu de la voile et de la plaisance, point de départ du mythique Vendée Globe, la ville a obtenu en 2022 le label d'une des plus belles baies du monde. La station balnéaire est réputée pour sa plage de sable fin, ses paysages pittoresques : dunes, marais, forêt d'Olonne... et son ensoleillement privilégié.

La Côte de Lumière, qui s'étend sur 105 km², offre un cadre idyllique et une belle qualité de vie.

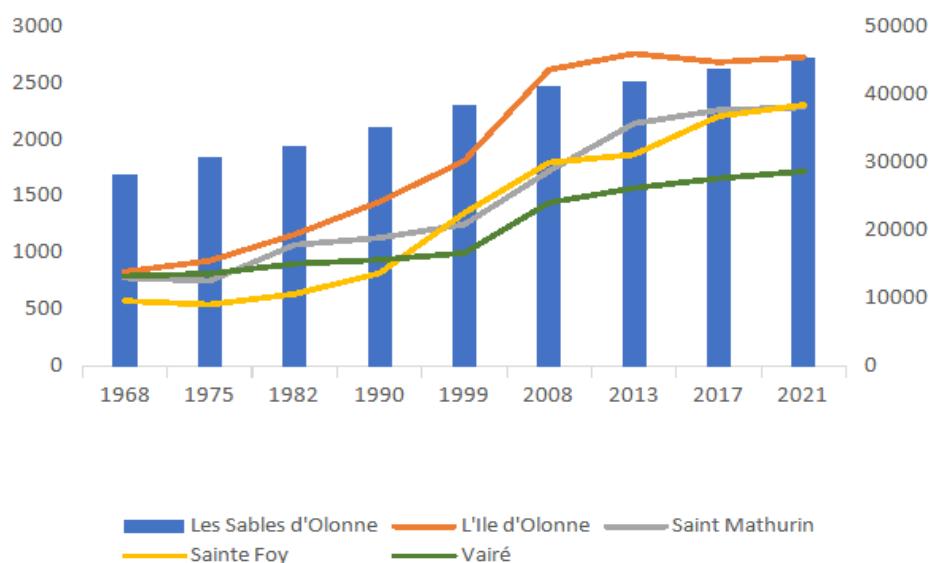
Une croissance démographique en constante augmentation :

Au 1^{er} janvier 2021, Les Sables d'Olonne Agglomération comptait 55 016 habitants¹.

La Ville des Sables d'Olonne concentre 83,2% de la population. Le reste de la population se répartit entre les quatre communes rétro-littorales :

2 651 habitants à l'Ile d'Olonne ;
 2 483 habitants à Sainte Foy ;
 2 476 habitants à Saint Mathurin ;
 1 774 habitants à Vairé.

La population connaît une augmentation constante depuis plus de quarante ans.



Il est à noter que l'afflux touristique estival multiplie par quatre la population de l'agglomération, et que la saisonnalité touristique s'étend désormais plus largement d'avril à novembre, avec des pics de fréquentation lors de certains weekends fériés.

¹

Les compétences Enfance Jeunesse de la Ville des Sables d'Olonne :

		0/3 ans	3/6 ans	6/11 ans	11/14 ans	14/17 ans
Périscolaire	Périscolaires NON déclarés					
	Périscolaires Déclarés (en lien avec les écoles publiques)		✓	✓		
ALSH périscolaires des mercredis			✓	✓	✓	
ALSH extrascolaires			✓	✓	✓	
Accueil Jeunes						✓
Accueil de la petite enfance (crèches, RAM...)						
Restauration Scolaire		✓	✓	✓	✓	✓

LE PUBLIC CONCERNE

Le public visé est celui des enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de la ville des Sables d'Olonne.

Soit, à la rentrée de septembre 2022 une répartition des effectifs par école comme suit :

Pour les écoles publiques :

Écoles	Effectifs Maternelles	Effectifs Élémentaires
René MILLET	79	148
Les NOUETTES	78	127
La PIRONNIERE	61	131
René Guy CADOU	90	192
Marcel BAUSSAIS		116
Pierre MENDES FRANCE	55	
De La CHAUME	56	
Paul Emile PAJOT		97
Les JARDINS	95	
Marcel HORDENNEAU		122
Georges CLEMENCEAU	61	120

Pour les écoles privées :

Écoles	Effectifs Maternelles	Effectifs Élémentaires
St PAUL	57	101
AMIRAL MERVEILLEUX DU VIGNAUX	81	154
NOTRE DAME DES FLOTS	65	122
St JOSEPH	87	190
St ELME	105	236
St NICOLAS	35	64

Total des élèves scolarisés en école primaire dans la ville des Sables d'Olonne :
2 925.

Répartis comme suit :

1 297 élèves en école privée et **1 628 élèves** en école publique.

L'Éducation nationale propose aux élèves en besoin de soutien scolaire des activités pédagogiques complémentaires (APC) sur la pause méridienne, après l'école ou lors de stages de remise à niveau pour les CM1 et CM2 pendant certaines vacances. Ces activités sont encadrées par un enseignant sur la base du volontariat.

Dans la commune il y a également cinq collèges, quatre lycées, un Institut Médico Educatif dont les effectifs sont les suivants :

Établissements	Effectifs
Collège Paul LANGEVIN	412
Collège Jean MONNET	621
Collège Pierre MAUGER	411
Collège de BOURGENAY	708
Collège AMIRAL MERVEILLEUX DU VIGNAUX	457

Établissement	Effectifs
IME de la Guérinière	50

Établissements	Effectifs
Lycée SAVARY DE MAULEON	926
Lycée Valère MATHE	396
Lycée TABARLY	240
Lycée St MARIE DU PORT	1302

Soit un total d'élèves inscrits en secondaire de :

5 473 jeunes de 11 à 18 ans

dont la résidence familiale peut se trouver hors du périmètre de la ville des Sables d'Olonne.

Caractéristiques du public ados sur le territoire :

Globalement sans grandes difficultés, les jeunes du territoire se caractérisent par une bonne sociabilité.

Pendant leur temps libre, les jeunes vont en priorité chez des copains, font du sport ou restent chez eux.

Les sports nautiques sont très présents dans la vie des jeunes Sablais.

Le bouche-à-oreille semble le vecteur d'information le plus utilisé chez les jeunes pour participer à une activité.

En ville, les jeunes de 14 - 17 ans sont assez mobiles. Ils se déplacent soit en vélo, soit en deux-roues motorisés ou encore prennent les transports en commun.

Les 11- 13 ans, en revanche, sont moins mobiles et autonomes.

Pour les autres communes de l'agglomération, la mobilité est moins facile quelle que soit la tranche d'âge.

Les jeunes de 14 à 16 ans sont encore dans une démarche de consommation de loisirs et il est nécessaire de leur en proposer.

Après le Bac, les jeunes qui souhaitent poursuivre des études quittent pour la majorité les Sables d'Olonne, même si des écoles d'enseignements supérieurs se sont ouvertes ces dernières années, notamment dans les domaines du tourisme et du commerce.

LA VIE SUR LE TERRITOIRE

La vie associative :

Les Sables d'Olonne est une ville dynamique, avec plus de 600 associations actives classées en 12 domaines différents.

La ville des Sables d'Olonne est jumelée avec les villes de:

- Schwabach (Allemagne)
- Gourcy (Burkina - Faso)
- Murat (France)
- Worthing (Angleterre)
- A Laracha (Espagne)

La vie dans les quartiers avec les infrastructures :

La commune bénéficie de nombreux atouts en matière d'équipements municipaux:

- Trois Médiathèques, une bibliothèque et une ludothèque
- Des salles de spectacle - théâtre
- Un centre des congrès avec un auditorium de 800 places
- Plusieurs complexes de salles municipales mis à disposition pour les associations culturelles, sportives, caritatives et de loisirs.
- Un musée d'Art moderne et contemporain, labellisé « Musée de France »
- Des équipements sportifs dédiés (bouleodromes, terrains de football dont trois stades, Halles de tennis, dojos, salles de danse, salles de boxe, terrain de cross / BMX, parc des sports, terrains multi sports...)
- Des salles d'expositions et lieux de patrimoine (Abbaye Saint Jean d'Orbestier, Prieuré Saint Nicolas...)
- Une base nautique et un Institut Sports Océan
- Deux Skate Park

Des équipements intercommunaux implantés sur le territoire de la ville:

- Deux piscines et un centre aquatique
- Des terrains de football
- Un stade d'athlétisme
- Un stade de rugby
- Un conservatoire de musique et de théâtre
- Une structure jeune, de type « bar sans alcool et sans tabac » : Le *Cool Café*
- Un service de prévention jeunesse et d'accompagnement à la parentalité

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE - DIAGNOSTIC

Les Atouts du territoire et leur mise en valeur:

1/ Des services Education, enfance jeunesse structurés et des équipements opérationnels, un maillage sur l'ensemble de la Ville.

- Les établissements scolaires du 1^{er} degré :**

Des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sur l'ensemble des quartiers de la commune, [15 écoles publiques](#), et [6 écoles privées](#).

- Les accueils périscolaires le matin et le soir :**

Proposé dans tous les groupes scolaires publics de la Ville, ce service d'accueil périscolaire est ouvert de 7 h 30 à l'entrée en classe et de la fin de la classe à 19h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Conformément au taux d'encadrement, et afin d'accueillir et de garantir la sécurité de ces derniers, le nombre d'animateurs présents sur les accueils est calculé en fonction des moyennes hautes de fréquentation. Quoi qu'il en soit, il n'est jamais inférieur à deux animateurs par accueil.

Ces services sont gérés et animés par des directeurs diplômés et des personnels formés et expérimentés.

Tout enfant inscrit à l'école maternelle ou élémentaire publique peut accéder aux accueils périscolaires. Il s'agit d'un service payant via un forfait jour.

Cette inscription est proposée aux parents ou responsable légal lors de l'inscription scolaire. Si elle est validée, elle autorise la Ville à accueillir l'enfant à tout moment. Cette inscription s'effectue au moyen d'une fiche à compléter par la famille et est accompagnée de pièces justificatives à jour.

Le matin, les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite remis aux enseignants pour le début des enseignements. Des activités ludiques, calmes, sous forme de petits jeux sont proposées aux enfants par les animateurs.

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leur rythme de vie, leurs besoins et leurs envies. Ce temps d'accueil permet une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

L'accueil du soir est organisé en trois temps :

-de la fin des enseignements à 17h00 : goûter et temps libre

-de 17h00 à 18h15 : les enfants peuvent choisir

soit de participer à une activité thématique structurée

soit de participer à des activités ludiques ou sportives libres

soit d'effectuer leur travail scolaire dans une salle au calme

-de 18h15 à 19h00 : les enfants peuvent choisir :

soit de participer à des activités ludiques ou sportives libres

soit d'effectuer leur travail scolaire dans une salle au calme

La thématique des activités structurées change à chaque vacances.

La participation à ces activités thématiques structurées implique que l'enfant reste jusqu'à 18h15. En effet, ce temps de présence fixe est nécessaire pour la bonne réalisation de ces activités.

- **La restauration scolaire et la pause méridienne**

Proposée dans tous les groupes scolaires publics de la Ville, la restauration fonctionne de 12h00 à 13h30 ou 13h45, en fonction de l'horaire de reprise des cours. Tout enfant inscrit à l'école maternelle ou élémentaire publique peut y accéder. Ce service est payant.

La restauration scolaire est proposée aux parents ou responsable légal lors de l'inscription à l'école. Si elle est validée, elle autorise la Ville à accueillir l'enfant à tout moment. Il n'y a pas de préinscription hebdomadaire ou quotidienne. Cette inscription s'effectue au moyen d'une fiche à compléter par la famille et doit être accompagnée de pièces justificatives à jour.

Les familles ont ainsi la possibilité de laisser leurs enfants à tout moment en fonction de leurs besoins.

- **Les accueils de loisirs sans hébergement, de l'accueil périscolaire du mercredi à l'accueil extrascolaire des vacances**

Les enfants de 2 à 11 ans scolarisés constituent le public principal des trois centres de loisirs communaux, **l'Armandèche, les Plesses et Olonne sur Mer**.

Les familles peuvent inscrire leur enfant au centre de loisirs de leur choix. Les accueils sont ouverts les mercredis toute la journée de 7h30 à 18h30 et durant les périodes de vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (sauf aux vacances de Noël où ils sont fermés).

Accueils Collectifs de Mineurs	Capacité d'accueil
ALSH de l'Armandèche Quartier de la Chaume / Les Sables centre ville	145 enfants
ALSH des Plesses Quartier du Château d'Olonne	300 enfants
ALSH d'Olonne Quartier d'Olonne sur Mer	205 enfants

Ce service est payant. L'inscription est réalisée par les parents ou le responsable légal selon les modalités prévues sur les différentes périodes de fonctionnement, au moyen d'un kiosque famille numérique ou auprès du guichet unique éducation jeunesse.

Si l'inscription est validée, elle autorise la Ville à accueillir l'enfant.

Une période d'inscription est définie pour chaque vacances. Des inscriptions en cours de vacances sont possibles dès lors que des places sont disponibles.

Toute activité et tout programme, quelle que soit la période de l'année, s'inscrivent dans le cadre d'un projet pédagogique rédigé par chaque directeur de centre de loisirs ; projet régulièrement actualisé et validé.

Plusieurs formules de fréquentation sont proposées :

- pour les mercredis : Formule demi-journée avec repas / Formule demi-journée sans repas / Formule journée complète.
- pour les vacances scolaires : Formule semaine avec inscription à la journée / Formule semaine avec inscription à la demi-journée sans repas. Cette dernière formule s'applique uniquement au centre de loisirs de l'Armandèche, et ce jusqu'aux vacances d'été 2023.

Par convention avec la CAF de la Vendée, une tarification au quotient familial (QF) et par forfait est proposée aux familles. Ces formules permettent aux familles monoparentales de bénéficier de tarifs modestes. Les tarifs sont révisables chaque année par le conseil municipal.

Cf annexe tarifs

- **Et pour les ados : De l'ALSH ados à l'Espace Jeunes**

- ✓ **Ado Sphère**, un lieu où les animateurs, les équipements, les jeux, les horaires et l'organisation des activités s'adaptent spécialement aux jeunes de 11 à 14 ans. Ado sphère leur offre une importante latitude d'initiatives dans le choix des activités. La fréquentation d'ado sphère s'organise autour de trois périodes très distinctes :
 - L'accueil hebdomadaire, s'articule autour d'1 demi-journée d'ouverture, les mercredis de 13h30 à 18h30.
 - Les petites vacances, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.
 - Les vacances d'été s'articulent autour de deux temps forts, l'accueil matin et après-midi à Ado Sphère. Des mini-camps sont également organisés.

Une tarification selon le quotient familial QF et par forfait est proposée aux familles. Ces formules permettent aux familles monoparentales de bénéficier de tarifs modestes. Ces tarifs sont révisables chaque année par le conseil municipal.

Cf annexe tarifs

- ✓ **L'Espace Jeune « Jean Moulin »** destiné aux jeunes de 14 à 17 ans, se veut un lieu d'accueil convivial où les jeunes sont acteurs de leurs loisirs. Ouvert depuis 2010 les mercredis et samedis en temps scolaire de 16h à 19h et du lundi au samedi de 16h à 19h30 en temps de vacances scolaires. L'entrée est gratuite. Seules les activités spécifiques sont facturées selon les QF des familles

Cf annexe tarifs

- ✓ **Un séjour 14-17 ans** : Durant 12 jours, début juillet, 24 jeunes accompagnés d'une équipe d'animateurs découvrent une région différente chaque année. Activités sportives et découverte touristiques leur sont alors proposées.

- ✓ « **Ados'Actions** », des passerelles vers la citoyenneté: La Ville des Sables d'Olonne travaille sur de nouveaux projets de temps de loisirs à destination des adolescents.

Sous cette appellation, ce projet regroupe deux dispositifs :

- « **CAP Jeunes** » destiné aux 11/14 ans. Il proposera des stages de découverte autour d'actions citoyennes, culturelles et artistiques.
- « **Chantier Loisirs** » pour les 15/17 ans. Il s'agit de proposer des chantiers loisirs adaptés aux capacités des jeunes, en échange de quoi ces derniers recevraient une gratification.

2/ Des dispositifs et actions, pour accompagner l'enfant dans sa construction.

- **L'intégration des enfants et des jeunes porteurs de handicap dans les structures de loisirs :**

Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, quelles que soient la nature du handicap et des difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle. Il s'agit d'un droit fondamental et d'une obligation nationale, réaffirmés tous deux par la loi du 11 février 2005.

Depuis près de 10 ans, il est proposé aux enfants et aux jeunes porteurs de handicap d'être accueillis dans les structures de loisirs. Cet accueil peut se faire en partenariat avec l'IME de la Guérinière ou à l'initiative des familles. Afin d'assurer de bonnes conditions d'accueil des enfants et des jeunes, l'équipe d'animation est renforcée avec un personnel plus particulièrement qualifié.

Notre objectif est d'être à l'écoute des enfants, de mettre en œuvre les moyens nécessaires en termes d'organisation, de moyens humains et de moyens matériels, qui concourent au bien-être du jeune et au bon développement de son séjour.

L'intégration des enfants et des jeunes porteurs d'un handicap permet à tous de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

- **Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) :**

- Un entretien est prévu en début d'année dans le cadre scolaire, avec le responsable de secteur ou de la restauration, la famille et le responsable d'établissement.

- Pour les accueils périscolaires et extrascolaires, une rencontre avec le directeur de l'accueil de loisirs et / ou de l'accueil périscolaire est également prévue.

- **Des actions menées dans le domaine sportif :**

- ✓ **Accès à la pratique sportive :** six éducateurs sportifs interviennent tout au long de l'année scolaire dans les écoles de la ville, en cycles 2 et 3.
En lien avec les équipes enseignantes, le conseiller pédagogique de l'Éducation Nationale et les éducateurs municipaux participent activement à l'initiation aux pratiques sportives. Ils interviennent aussi dans l'organisation d'évènements scolaires comme le cross des écoles, le tournoi de rugby inter écoles, les journées de l'athlétisme, etc...
- ✓ **Activités nautiques :** en partenariat avec l'Éducation Nationale et l'institut sports océan, la Ville propose aux élèves de CM1 et CM2 des stages de découverte de la voile, du kayak et du surf.
- ✓ **L'apprentissage de la natation,** en partenariat avec l'Éducation Nationale et l'Agglomération des Sables d'Olonne gestionnaire des piscines, les élèves de CP au CE2 bénéficient d'un apprentissage à la natation et à la prise de confiance dans l'eau à raison de 11 séances par an.
- ✓ **Scola-rugby et Scola basket :**
La Ville et les clubs du Rugby club sablais et Les Sables Vendée Basket se sont associés pour lancer des activités périscolaires.
Tout d'abord autour du ballon ovale, avec **Scola-rugby**, cette opération a pour but de faire découvrir ce sport aux CE2, CM1, CM2 des écoles privées et publiques.
Dans la même dynamique : Une aide au devoir et une initiation au basket à la sortie de la classe est mise en place avec le club Les Sables Vendée Basket, **Scola basket**.
- ✓ **Ticket Sport :** Ticket Sport est une offre de loisirs sportifs, destinés aux jeunes de 10 à 14 ans, pendant les vacances scolaires.
Pour 25 € la semaine, les jeunes pratiquent un panel varié d'activités sportives : karting, sports collectifs, tennis de table, mini golf, etc. L'encadrement est assuré par des éducateurs sportifs municipaux.

- **Actions menées dans le domaine du culturel, du patrimoine et de l'environnement**

- ✓ **Dispositifs École et cinéma, et Lycée et cinéma :** Le cinéma privé « Le grand Palace » organise des séances à destination du public scolaire dans le cadre des dispositifs nationaux : École et Cinéma, ou Lycée et cinéma, ou hors dispositif pour les Collégiens.
- ✓ **Dispositif Interventions musique et danse :** ce dispositif géré par le département de la Vendée permet aux élèves de cycles 2 et 3 de découvrir bon nombre des facettes de la musique et de la danse. Les

intervenants, tous professionnels, sont recrutés par le Conseil Départemental et rémunérés par la Ville.

- ✓ **Le Conservatoire intercommunal de musique et de théâtre Marin-Marais** : Toutes les notes mènent au Conservatoire Marin Marais ! Agréé par le Ministère de la Culture depuis 1997, l'établissement est ouvert à tous : enfants, adultes, amateurs, professionnels de l'agglomération et de ses environs.

Des projets spécifiques sont proposés également aux écoles, et ce dès la maternelle, ainsi qu'une programmation de spectacles afin de découvrir les différentes familles d'instruments et styles de musique.

Depuis 2021, une section théâtre labellisée par la DRAC a ouvert également ses portes au sein du conservatoire. Cette offre vient en complément du travail réalisé par les clubs de théâtre associatifs exerçant dans la commune.

- ✓ **Vers une labellisation « Ville d'Art et d'Histoire »** : La Ville des Sables d'Olonne s'engage dans une démarche de labellisation Ville d'Art et d'Histoire, à l'horizon 2024. Un travail transverse entre les différents services qui a pour objectif de développer des actions de valorisation et de médiation dans le domaine du patrimoine culturel et naturel, sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Le label Ville d'Art et d'histoire possède un volet patrimoine naturel.

- **Actions menées dans le domaine de l'environnement :**

- ✓ **Le Parc Naturel Pédagogique des Marais** : Le Parc Naturel Pédagogique (PNP) permet la découverte des marais des Olonne, site d'importance internationale en termes d'oiseaux. A travers deux sites, le marais de la Foye et le marais des Loirs, l'animateur du PNP vous fait découvrir régulièrement toute la richesse de ces milieux avec un zoom sur les oiseaux des marais.

- **Actions menées dans le domaine de l'initiation à la citoyenneté**

- ✓ **Le Passeport du civisme** : La Ville des Sables d'Olonne adhère depuis 2020, à l'association du Passeport du Civisme. Elle propose ainsi aux élèves de CM2, de s'impliquer dans la vie locale de manière citoyenne, grâce à des parcours favorisant l'engagement. Ce passeport du civisme, travaillé avec les équipes enseignantes permet une mobilisation autour de l'apprentissage civique.
- ✓ Un **Conseil Municipal d'Enfants** composé de 28 élèves de CM2 scolarisés et domiciliés dans la commune. Les conseillers municipaux enfants sont élus pour l'année scolaire.

Les objectifs sont :

- ➔ Apprendre à être citoyen,
- ➔ Connaître l'institution communale et son fonctionnement,
- ➔ Être les porte-parole des enfants de la commune,
- ➔ Apprendre à partager leurs idées avec d'autres jeunes sur la vie locale et la société,
- ➔ Se sentir acteurs de la vie locale, grâce à la mise en place de projets,
- ➔ Être force de proposition sur des projets
- ➔ S'investir dans des actions solidaires.

Des exemples de projets menés par le CME: participation au téléthon, au nettoyage de plages, envoi de cartes de vœux aux résidents des Ehpad, etc.

Les contraintes du territoire :

- ✓ **La mobilité des jeunes**, même si l'accès est possible en vélo, en deux-roues, ou encore en transport en commun aux différents équipements structurants. Pour les transports en commun, la progression en nombre de lignes et de rotations ne répond pas encore pleinement à la difficulté d'accès aux services et aux établissements.
- ✓ **Le vieillissement de la population** : La population sablaise continue de croître. Toutefois, cet accroissement s'effectue par l'arrivée de nouveaux arrivants, dont la grande majorité est agée de plus de 60 ans.
- ✓ **La difficulté d'accès à des logements** suffisamment grands et abordables pour les familles. Malgré des programmes volontaristes de construction de la part de la collectivité et des bailleurs combinés aux dispositifs « louez à l'année » ou « louez l'été », le coût de l'acquisition reste problématique pour les jeunes ménages ou les familles monoparentales, obligées de s'éloigner plus en plus vers les communes rétro littorales.
- ✓ **Temps partiel et travail saisonnier** : parmi les actifs, un nombre important des salariés travaillent en temps partiel ou en travail saisonnier, lié à la saisonnalité des activités touristiques.
- ✓ **Le phénomène de monoparentalité** conjugué à l'explosion des postes à temps partiel, notamment chez les femmes, entraîne un tissu familial fragilisé sur le territoire communal. Pour permettre à ces familles d'avoir une activité professionnelle, la Ville met donc en place depuis plusieurs années une politique enfance et jeunesse avec des services allant dans ce sens.

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION ET PILOTAGE DU PEdT

Il est proposé la méthode de travail suivante :

Les Opérateurs en charge du PEdT :

- prise en charge directe par la collectivité : oui
- délégation à une association : non

Un comité de pilotage (COPIL):

Ce comité de pilotage est constitué d'élus : Adjoints au Maire délégués à la Jeunesse, à l'Éducation, aux Sports et Nautisme, à la Vie des quartiers, à la Culture et à la Vie associative,

- d'un représentant de l'Éducation Nationale : de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription
- des directeurs du Service Éducation Jeunesse.

Le COPIL se réunit afin de reconduire la démarche d'élaboration du PEdT 2022/2025, de valider les orientations et le bilan.

Un comité technique (COTECH):

Ce comité technique est constitué de professionnels techniciens de l'animation, de représentants des écoles et établissement scolaires,

- de représentants d'associations locales,
- des directeurs ou techniciens des services municipaux concernés selon la thématique évoquée,
- de parents.

Le COTECH permet de mesurer objectivement et précisément la mise en œuvre des activités, leur organisation et d'en réaliser le bilan.

Fréquence des réunions: 2 réunions maximum par année scolaire.

L'objectif du PEdT étant de mobiliser les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Le bilan du PeDT 2019-2022 est en demi-teinte, d'un point de vue partenariat et pilotage, la crise sanitaire avec les périodes de confinement ayant posé de nombreuses contraintes .

Le PEdT contribue à la lutte contre les inégalités scolaires en mettant en place des actions correspondant à des besoins identifiés au niveau du territoire.

La commune s'est engagée dans une politique volontariste envers l'enfance et la jeunesse.

Elle gère les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ainsi que les accueils périscolaires des écoles publiques du territoire. La commune propose aux enfants et aux jeunes des activités de loisirs, de prévention et sportives grâce à des accueils et des dispositifs pour les 11/17 ans. Les accueils sont déclarés auprès de la SDEJS.

De plus, il convient de rappeler que la Ville accorde une importance à la transversalité des actions développées par ses services ainsi qu'au travail partenarial avec les associations communales et autres organismes.

Articulation avec d'autres dispositifs :

Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée :

La Convention Territoriale Globale (CTG) :

Ce conventionnement remplace les anciens Contrats Enfance Jeunesse. Ce partenariat s'articule au niveau du territoire de l'Agglomération des Sables d'Olonne (cinq communes et EPCI). Il repose sur le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par une localisation équilibrée des différents équipements et des différentes tranches d'âges, par une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants, par la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et des parents.

[La CTG a été signée en juillet 2022 avec la CAF de Vendée.](#)

Conventions d'objectifs et de moyens :

Les conventions d'objectifs et de moyens permettent le versement de prestations au niveau de la commune afin de soutenir le développement des activités périscolaires et extrascolaires.

Le PEdT respecte la cohérence de ces deux dispositifs, s'appuie sur eux et vise à les renforcer.

La finalité du Projet Éducatif est « **la participation et l'aménagement de notre territoire afin d'améliorer les services offerts à l'enfance et à la jeunesse en termes de loisirs, de temps libre et d'informations**».

Ce projet éducatif sera porteur de valeurs et de principes qui servent de références à toutes les actions entreprises dans le champ de l'enfance et de la jeunesse par la ville des Sables d'Olonne et ses partenaires.

COORDINATION ET PILOTAGE DU PEdT

Ville des Sables d'Olonne
CS 21 842
21 place du Poilu de France
85118 LES SABLES D'OLONNE Cedex

02.51.23.16.00

Organisation du Service Éducation Jeunesse :

Directrice du Service Éducation Jeunesse : Laurie LAMOUREUX
laurie.lamoureux@lessablesdolonne.fr

Directrice Adjointe du Service Éducation Jeunesse en charge des Structures :
Anne CADUC
anne.caduc@lessablesdolonne.fr

Directeur Adjoint du Service Éducation Jeunesse en charge des moyens :
Stéphane PELLETIER
stephane.pelletier@lessablesdolonne.fr

Assistante de direction Éducation Jeunesse : Annick TEILLET
annick.teillet@lessablesdolonne.fr

Coordinateur pédagogique du secteur enfance : Hervé MONIER
herve.monier@lessablesdolonne.fr

Coordinateur pédagogique du secteur jeunesse : Rodrigue GUIBERT
rodrigue.guibert@lessablesdolonne.fr

Résidence Administrative du service Éducation Jeunesse :

Mairie annexe du Château d'Olonne : 53 rue Séraphin Buton - Château d'Olonne - 85180 –Les Sables d'Olonne

L'ÉVALUATION DU PEdT

Modalités d'évaluation :

L'évaluation du PEdT doit permettre de faire vivre le projet, de l'adapter pour l'améliorer. Elle est garante de la transversalité du projet et de la cohérence des actions éducatives mises en place. Elle permet aussi de mesurer objectivement et précisément les effets produits par les actions en place ainsi que les coûts engagés au regard des objectifs du projet éducatif territorial et des effets attendus.

Réalisée par le comité de technique, l'évaluation permettra de mesurer objectivement et précisément la mise en œuvre des activités et leur organisation. Elle sera validée par le COPIL.

Quelques-uns des critères d'évaluation retenus sont : la fréquentation des activités, le retour qualitatif fait par les enfants, le retour qualitatif des intervenants et des familles...

Ces critères évolueront et pourront être étoffés tout au long de la durée du PEdT.

En fonction des observations formulées, le PEdT pourra être modifié par avenir, avant sa date d'échéance.

L'évaluation du PEdT ainsi que des projets d'animation pourra prendre 3 formes :

- ✓ Une évaluation implicite à partir d'observations quotidiennes et du nombre d'inscriptions.
- ✓ Une évaluation spontanée à partir d'échanges informels et des retours oraux formulés par les participants et leurs familles en fin de séances.
- ✓ Une évaluation formalisée à partir d'outils comme des questionnaires proposés aux enfants, des ateliers de réflexions bilans avec les animateurs.

Cf Annexes

LES AXES DE TRAVAIL DU PEdT

La politique éducative territoriale correspond à la mise en place d'un projet commun en direction des enfants et des jeunes d'un territoire. Elle se traduit notamment par la conception d'un Projet Éducatif de Territoire (PEdT). Cette politique éducative apporte notamment une solution de proximité aux besoins des enfants et des familles dans le domaine des loisirs éducatifs.

La politique éducative territoriale traduit les intentions portées par la collectivité territoriale dans le domaine de l'éducation. Elle intègre notamment les temps d'apprentissages, les temps périscolaires et extrascolaires.

L'objectif majeur du PEdT est de développer une politique locale, globale en faveur des enfants, des jeunes et de la famille pour garantir une cohérence éducative en mobilisant l'ensemble des ressources du territoire.

Il est décliné en objectifs généraux qui sont :

- ✓ **Permettre à chaque enfant d'accéder à des parcours initiaux culturels et patrimoniaux, scientifiques, citoyens et sportifs dans le respect des moyens humains et financiers disponibles.**
- ✓ **Maintenir l'ambition éducative sur les différents temps de l'enfant sur plusieurs années.**
- ✓ **Favoriser l'apprentissage des règles du vivre ensemble.**
- ✓ **Développer ce projet de mise en place des rythmes de l'enfant et du jeune dans la concertation la plus large possible de tous les co-éducateurs que sont les équipes d'animation, les enseignants, la direction Académique, les parents, les associations...**

Ainsi la Ville a fixé des orientations avec des Objectifs Éducatifs qui sont en lien avec les structures municipales et les partenaires, avec les familles, avec les personnels, pour tous les enfants et les jeunes du territoire.

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU PEDT	
Objectifs pour tous les enfants et les jeunes fréquentant les structures de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la construction de la confiance en soi et de l'ouverture aux autres. ✓ Favoriser l'épanouissement personnel et collectif. ✓ Favoriser l'ouverture d'esprit des enfants et des jeunes. ✓ Favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeunes. ✓ Accompagner l'enfant et le jeune sur la voie de l'autonomie et les valeurs de civisme dans les apprentissages. ✓ Développer des activités autour des thématiques scientifiques, artistiques, culturelles, sportives, environnementales et socioculturelles. ✓ Respecter les rythmes biologiques de l'enfant, du jeune et respecter son processus de développement.
Objectifs en lien avec les structures municipales et les partenaires <i>(Musées, Médiathèques, Piscines, Associations sportives, Associations culturelles ...)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser les activités périscolaires et extrascolaires pour prolonger le service public de l'éducation, en complémentarité et en cohérence avec lui, dans le respect du rythme biologique de l'enfant et du jeune. ✓ Mobiliser et optimiser les ressources du territoire (compétences, locaux et matériel) pour garantir, optimiser et diversifier la continuité éducative de qualité sur les différents temps de l'enfant, en développant une offre diversifiée. ✓ Valoriser et aider les partenaires associatifs à travers des initiations et des interventions à l'école ou dans les structures de loisirs. ✓ Proposer des appels à projet sur des projets innovants tournés vers les enfants et les jeunes.
Objectifs en lien avec les personnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer des temps de formations générales et / ou qualifiantes aux agents dans les domaines de l'animation, du sport, de la culture, de la science, de la réglementation, de la prévention... avec une exigence de qualité, de réactivité et de partage. ✓ Garantir la qualité des contenus d'interventions professionnelles auprès du public.

Objectifs en lien avec les familles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre aux enfants d'accéder à des activités diversifiées, de manière équitable, sur le territoire. ✓ Permettre aux familles, aux parents d'être impliqués dans la vie des structures d'accueils.
--	---

Les Liens entre les objectifs généraux et les modes d'organisation choisis par la Ville

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PEdT	MODES D'ORGANISATION
Développer une politique locale, globale en faveur des enfants, des jeunes et de la famille pour garantir une cohérence éducative sur les différents temps du mineur, en mobilisant l'ensemble des ressources du territoire.	<p>Pour ce faire, le PEdT englobe les différents temps de l'enfant (accueils du matin et du soir, pause méridienne, mercredis, petites et grandes vacances).</p> <p>Par ailleurs, des espaces d'accueil spécifiques pour les 10/14 ans et les 14/17 ans sont proposés.</p> <p>Les Sables d'Olonne intervient de manière importante en temps scolaire (mise à disposition de personnel, d'éducateurs, intervention de l'ISO, visite de la médiathèque, du musée,...).</p>
Permettre à chaque enfant d'accéder à des parcours initiaux culturels, scientifiques et sportifs dans le respect des moyens humains et financiers disponibles	<p>Des activités très diverses sont proposées, aussi bien dans les domaines culturels, sportifs, de l'environnement ou de la citoyenneté.</p> <p>La Ville a souhaité mettre en place des parcours de découverte qui permettent à chacun de découvrir un panel d'activités.</p> <p>De plus différentes formules d'inscription aux accueils de loisirs sont proposées.</p> <p>Une tarification adaptée est mise en place afin de facturer les services périscolaires et extrascolaires selon le QF de chaque famille.</p>
Maintenir l'ambition éducative sur les différents temps de l'enfant sur plusieurs années.	<p>La Ville des Sables d'Olonne s'engage sur les 3 années du PEdT.</p> <p>Cette ambition éducative est construite dans la durée. Cela se reflète aussi par la volonté de pérenniser dans le temps des activités permettant d'introduire au fil des ans l'idée de</p>

	<p>progrès et de progression dans la mise en œuvre de celles-ci (spécialement les activités sportives).</p> <p>Dans un contexte financier complexe, la ville des Sables s'attache à préserver au maximum les crédits consacrés aux écoles et aux accueils de loisirs.</p>
<p>Favoriser l'apprentissage des règles du vivre ensemble.</p>	<p>Chaque année des activités autour de la citoyenneté sont mises en place.</p> <p>Dans le cadre des temps municipaux, il est mené un travail avec les enfants sur les règles de vie, les droits et les devoirs de chacun avec la mise en place de « règlements » concertés et qui présentent des adaptations suivant les établissements puisqu'ils sont mis en œuvre en lien aussi avec les règles de vie portées en temps scolaire.</p> <p>Cela se traduit par la vie collective, la mise en place de jeux collectifs et coopératifs, la pratique d'activités sportives et la sensibilisation à la pratique théâtrale, aux jeux de mime,...</p> <p>Enfin, les adultes favorisent les temps de parole entre enfants et entre enfants et adultes.</p> <p>Un Conseil Municipal d'Enfants est élu chaque année. Ouvert aux enfants de CM2, il permet de travailler divers projets en lien avec la citoyenneté et la solidarité.</p>
<p>Développer ce projet de mise en place des rythmes de l'enfant et du jeune dans la concertation la plus large possible de tous les co-éducateurs que sont les équipes d'animation, les enseignants, la direction Académique, les parents, les associations...</p>	<p>La Ville des Sables d'Olonne souhaite s'appuyer sur des acteurs locaux. Il est à noter une forte implication du milieu associatif local.</p> <p>Par ailleurs, les intervenants municipaux (ex : ETAPS) sont amenés à intervenir aussi bien en temps scolaires, qu'en temps péri ou extra scolaire.</p> <p>Il est attendu des adultes encadrant qu'ils favorisent les échanges, le dialogue avec les enfants, qu'ils prennent en compte les différentes aptitudes des enfants, qu'ils les accompagnent dans le développement de leur créativité par le jeu, qu'ils favorisent la prise de responsabilité et l'autonomie de chaque enfant.</p> <p>Une réflexion est en cours, afin de proposer de manière régulière des temps d'échanges et de rencontres avec les parents. Que ce soit pour une présentation des activités proposées en</p>

	<p>ALSH (avec la journée « Bientôt l'été » ou que ce soit pour des temps d'échanges sur le fonctionnement et l'organisation proposée.</p>
--	---

Des axes de travail à poursuivre et des points d'amélioration à engager :

- AXE 1 : FORMATION DES ÉQUIPES :

=> Poursuivre le travail de professionnalisation engagé depuis plusieurs années, en accentuant le nombre des formations qualifiantes et en rendant la formation BAFA plus accessible financièrement.

Engager des cycles de formations, autour de la thématique du Handicap, en partenariat avec la MDPH.

- AXE 2 : PROPOSER UNE OFFRE D'ACTIVITÉS ET D'ANIMATIONS ARTISTIQUES, CULTURELLES, SPORTIVE OU SCIENTIFIQUES (AVANT L'ENSEIGNEMENT, PENDANT LA PAUSE MÉRIDIENNE ET APRÈS L'ENSEIGNEMENT), EN COMPLÉMENTARITÉ :

=> Maintenir l'offre d'activités proposées, en lien avec les âges des enfants et des jeunes.

=> Développer et mieux travailler avec le numérique dans les différents domaines d'activités et de prévention, à la fois pour développer la créativité, mais aussi susciter un esprit critique chez les enfants et les jeunes.

=> Une sensibilisation à l'environnement quotidien et à la découverte du patrimoine local va être travaillé permettant de proposer des animations pédagogiques autour de l'architecture, du patrimoine naturel, de l'urbanisme, en lien avec le projet de label Ville d'Art et d'Histoire.

- AXE 3 : DU VIVRE ENSEMBLE, DE LA CITOYENNETÉ ET D'INTÉGRATION

=> Sensibiliser les familles, les enfants et les jeunes aux dangers des réseaux sociaux, aux jeux et films non adaptés à certains âges, mais également travailler sur la construction de la confiance en soi et l'ouverture aux autres, à la bienveillance.

=> Travailler l'initiation à la citoyenneté en proposant et développant la mise en œuvre du passeport du civisme.

=> Proposer des actions aux publics jeunes, tels que des stages de découverte et des chantiers loisirs. Ce dispositif permet à un groupe de jeunes de donner vie à des projets et actions d'utilités sociales, de nature citoyenne ou solidaire, d'acquérir de nouvelles compétences tout en s'impliquant dans la vie locale.

En contre-partie une valorisation de l'action sera faite soit par diffusion de chèque cadeau, ou d'une aide financière au BSR / conduite accompagnée.

=> En matière d'inclusion, un nouveau projet devra être bâti réunissant un maximum d'acteurs et services en lien avec les enfants et les familles. Cet axe inscrit également dans la Convention Territoriale Globale pourra se réfléchir au niveau du territoire plus

large de l'agglomération, incluant ainsi des équipements et des services extérieurs à la commune.

- AXE 4 : DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS LOCAUX

=> Il s'agira de mobiliser des partenaires et des collaborateurs via une meilleure communication, des temps de rencontres réguliers et des projets à lancer.

=> Au-delà des partenariats et actions existantes, telles que Scola-Rugby, Scola-Basket, Interventions Musique et Danse..., il s'agira également de développer les axes de prévention et d'éducation routière.

- AXE 5 : ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS ET OUVERTURE DES STRUCTURES

=> Parmi les objectifs à faire évoluer, il faudra travailler sur l'intérêt porter par les parents aux temps d'accueils périscolaires et extrascolaires.

=> Pérenniser l'accessibilité financière, grâce à des tarifs adaptés et quotientés.

A noter : en plus d'actions à pérenniser, des parcours éducatifs sont à construire sur la promotion de la santé, l'éducation au numérique ainsi que sur les valeurs de l'engagement et du civisme, dans le prochain PEdT.

LES ARTICULATION ET LIENS

Les liens avec les Projets d'écoles :

Même si le PEdT n'est pas construit en référence directe aux projets des écoles, les objectifs déclinés sont suffisamment consensuels et semblent pouvoir être partagés et déclinés par le plus grand nombre, et ce conformément au travail de concertation qui s'engage avec les différents acteurs éducatifs de la Ville.

Des articulations avec les projets d'écoles seront toujours possibles, comme autour du mieux vivre ensemble, de projets scientifiques, artistiques, environnementaux...

A titre d'exemple : objectifs éducatifs partagés en lien entre les projets d'écoles et le PEdT :

- Apprendre à vivre avec les autres dans une collectivité organisée par des règles.
- Développer l'écoute de l'autre, l'appartenance à une culture.
- Lire et comprendre des textes de tous types et sur tous supports.
- S'ouvrir à la culture.
- L'Éducation et sensibilisation à l'environnement et aux enjeux actuels.
- Développer des attitudes civiques pour mieux respecter son corps et son environnement.
- Pratiquer des activités artistiques.

Les axes développés dans les projets d'écoles sont :

Ecoles / Axes	Axe 1	Axe 2	Axe 3
École Pierre Mendes France	Le parcours d'éducation artistique et culturelle à l'école	Favoriser le passage du statut d'enfant , de papa et maman à celui d'élève de l'école	Faire réussir tous les élèves et mieux prendre en compte les élèves à besoins particuliers
École Marcel Baussais	Apprendre à devenir élève dans le respect des règles de vie à l'école	S'ouvrir au monde	Lire et Comprendre
École René Guy Cadou élémentaire	Viser la réussite de tous dans la maîtrise de la langue	Accompagner la réussite de chaque élève en mathématiques	Aider l'élève à mieux connaître son environnement pour s'ouvrir au monde
École René Guy Cadou maternelle	Développer les compétences culturelles des élèves dans le cadre d'un parcours cohérent	Développer les capacités physiques des élèves : être en forme pour être en bonne santé et bien apprendre	Développer les compétences langagières des élèves

École Primaire La Pironnière	Favoriser la réussite de tous les élèves dans la maîtrise des fondamentaux	Mieux connaître son environnement pour s'ouvrir au monde	Favoriser le bien être et l'épanouissement des élèves
École René Millet élémentaire	Favoriser l'entrée dans le monde de l'écrit	Alimenter l'ouverture culturelle	Préserver un climat scolaire apaisé
École René Millet maternelle	La réussite de tous les élèves : Parcours Citoyen , devenir élève	Le langage oral et écrit des élèves : mobiliser le langage dans toutes ses dimensions	Les sciences à l'école maternelle
École des Nouettes élémentaire	Construire une attitude citoyenne	Construire un climat scolaire favorable aux apprentissages	Construire le rapport à soi et au monde d'aujourd'hui et de demain au travers de la connaissance des univers technique, historique et culturel dans le cadre d'un parcours cohérent sur la scolarité élémentaire
École des Nouettes maternelle	Développer un climat scolaire serein, bienveillant et accueillant	Renforcer tout au long du cycle 1 et construire avec l'élémentaire, une cohérence pédagogique pour garantir la continuité des apprentissages	Construire un parcours artistique et culturel à l'école
École maternelle de la Chaume	Consolider le climat scolaire existant	Construire un parcours d'éducation artistique et culturelle	Éduquer à l'environnement
École Paul Emile Pajot élémentaire	Vers un parcours Citoyen de l'élève	Vers un parcours d'éducation artistique et Culturel Commun	Vers une meilleure connaissance de notre environnement proche
École Marcel Hordenneau élémentaire	Respect du travail et des personnes	Jardin d'école	Journal d'école
École des Jardins maternelle	Bien être à l'école pour un meilleur climat scolaire	Parcours artistique	Mon environnement
École Georges Clemenceau élémentaire	Maîtrise de la langue : apprendre à comprendre	Parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, Parcours d'éducation au développement durable	Parcours Citoyen et climat scolaire
École Georges Clemenceau Maternelle	Climat Scolaire : Apprendre ensemble et vivre ensemble	Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions, Agir, s'exprimer, comprendre à travers les	Des élèves en réussite

		activités physiques, artistiques, Acquérir les premiers outils mathématiques, Explorer le monde	
--	--	---	--

Les liens avec les temps périscolaires, extrascolaires et scolaires :

✓ Un projet de service cohérent :

Le service éducation jeunesse de la Ville des Sables d'Olonne s'appuie sur la réalisation d'un projet de service. Celui-ci a été réalisé au même moment que l'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires et la mise en œuvre de nouvelles mesures pour les activités hors temps scolaire.

Ainsi, depuis septembre 2018, conformément au souhait de la majorité des parents et des équipes enseignantes, les écoles de l'ensemble du territoire fonctionnent sur 4 jours de classe et non plus 4,5.

La Direction Éducation Jeunesse se donne pour objectif de permettre aux enfants et aux adolescents de la ville des Sables d'Olonne de bien grandir.

Et pour bien grandir, les enfants et adolescents doivent pouvoir évoluer auprès de parents sereins qui auront bénéficié d'informations simples et accessibles pour les questions qu'ils se posent. Il convient donc de les informer, de les accompagner et d'être à leur écoute.

Pour bien grandir aussi, les enfants et adolescents que nous accueillons doivent être épanouis. Pour ce faire, il convient en premier lieu de les accueillir dans un cadre protecteur et de leur proposer des activités adaptées et épanouissantes.

✓ La continuité des équipes :

Dans un même groupe scolaire, la continuité des équipes éducatives est posée comme principe d'organisation. L'ensemble des temps périscolaires (matin, pause méridienne et soir) est donc encadré dans la mesure du possible par les mêmes personnels : animateurs et ATSEM, avec parfois la participation d'intervenants extérieurs qualifiés.

De la même façon, la mobilisation d'associations locales qui œuvrent au quotidien aussi auprès des enfants et des jeunes dans les clubs implique cette connaissance mutuelle.

✓ La continuité pédagogique :

L'animateur a un rôle éducatif et pédagogique. Par conséquent, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire. Il élabore obligatoirement un projet d'activités en lien avec le projet d'animation, le projet pédagogique et le Projet

Éducatif. De ce fait, il utilise les différentes méthodologies de l'animation pour présenter les différents projets et séances d'intervention.

✓ **L'harmonisation des règles de vie :**

Au niveau de chaque établissement, une recherche de l'harmonisation des règles de vie est souhaitée par les différents acteurs éducatifs. La mise en place du PEdT 2022/2025, permet de continuer à mettre en place des règles de vie communes et cohérentes.

Chaque site peut mettre en place des outils propres en fonction de ses particularités et des souhaits des équipes pédagogiques : mise en place de cahier de liaison animateurs / enseignants, temps de rencontre chaque semaine entre le directeur et le référent, temps informel,...

✓ **L'Importance des temps de transition et de la sécurité :**

Le travail de coopération autour de la sécurité, déjà mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) s'est aussi renforcé avec les différentes nouvelles mesures Vigipirate.

Des échanges ont eu lieu au sein des groupes scolaires pour harmoniser les consignes et les exercices avec comme support de travail, les différents exercices qui doivent être conduits en temps scolaires et sur les autres temps (volonté de garder les mêmes signaux, les mêmes lieux de regroupement,...) dans l'intérêt de l'enfant.

Ces échanges seront poursuivis dans la mesure où le PEdT est évolutif et des adaptations sont régulièrement nécessaires.

Il en est de même dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, grâce au suivi et à la mise en œuvre des différents protocoles sanitaires.

Les modalités du transfert de responsabilité : Pour chaque élève, il est proposé aux parents ou représentant légal de le pré inscrire à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire. Ainsi si les parents n'ont pas pu venir le chercher à la fin de l'école, il peut être confié au service d'accueil périscolaire (sauf contre indication écrite des parents). Les temps de transition sont bien évidemment des temps de transfert de responsabilité, pour lesquels les équipes enseignantes et d'animation sont en lien et travaillent en étroite collaboration afin de veiller à la sécurité des enfants.

Par exemple pour l'accueil périscolaire du soir, en école maternelle, les animateurs vont chercher les enfants dans les classes, ou ceux-ci sont conduits à l'APS par l'ATSEM.

En élémentaire, selon les établissements, les animateurs et les enseignants sont postés ensemble au portail pour veiller au départ des enfants.

Dans le cas où un enfant resterait à la fin de la classe alors que le parent ou le responsable légal devait venir le chercher, l'animateur contactera la famille afin de prévenir que l'enfant est à l'accueil périscolaire.

A compter de la fin 2022, les structures d'accueil périscolaire seront dotées de tablettes, permettant le pointage et la consultation immédiate du dossier de l'enfant. Les dossiers ainsi consultables à distance seront systématiquement à jour, dès lors, que la famille aura procédé à son actualisation.

Cette mise à jour des informations s'effectue depuis l'été 2022 par les parents ou le représentant légal via le portail famille. La mise à jour est désormais totalement dématérialisée, permettant à chaque responsable légal d'accéder à son dossier depuis un smartphone ou un ordinateur.

Toute fois, en complément de ce nouveau procédé, les agents d'accueil du guichet éducation jeunesse continuent à recevoir les usagers pour les inscriptions scolaires, les paiements ou toutes autres demandes.

LES MODALITÉS PRATIQUES DE MISE EN ŒUVRE DU PEdT

Modalités d'adaptation des activités à l'âge des enfants

Au préalable, il convient de préciser que les enfants sont répartis en fonction de leur tranche d'âge sur les structures d'Accueil Collectifs de Mineurs (sauf prescriptions contraires liées à des contraintes sanitaires ou réglementaires).

Ainsi, s'agissant du mercredi et des vacances, les enfants accueillis au centre de loisirs sont répartis sur différents groupes :

- les 3 /4 ans,
- les 5 / 6 ans,
- les 6/7 ans,
- les 8/9 ans,
- les 10/11 ans

Des activités transversales peuvent être proposées aux enfants.

Les structures d'accueil doivent offrir des repères aux enfants en assurant une continuité et une permanence dans les équipes. Cette exigence se retrouve aussi en temps scolaire avec l'assistance en classe par les ATSEM ou agent faisant fonction.

S'agissant des enfants, le service se doit de contribuer à leur bien-être et à leur éveil. Pour ce faire, les directions des accueils de loisirs proposent un panel d'activités manuelles, motrices ou artistiques permettant aux enfants de trouver de l'intérêt et du plaisir.

Les équipes souhaitent favoriser le développement harmonieux des enfants en prenant en compte les besoins individuels tout en étant attentives au « collectif » et au vivre ensemble.

Elles vont s'attacher à veiller également par exemple pour les maternelles à donner des consignes simples, à adapter l'activité par rapport à leur temps de concentration.

Les animateurs, ayant régulièrement le même groupe d'enfants, connaissent bien les enfants et adaptent leurs activités à la particularité et aux capacités des enfants.

S'agissant des adolescents, la volonté est de :

- développer leur autonomie et de les accompagner dans leurs projets
- favoriser leur réussite éducative et professionnelle
- développer des activités favorisant leur expression et leur créativité.

Les modalités d'inscription et d'information

Pour informer les parents, la mise en place d'un guichet unique Éducation Enfance et Jeunesse permet un accès simple à l'information et la réalisation en un même lieu de l'ensemble des démarches nécessaires à l'accueil de leur enfant ou adolescent au sein des structures (écoles, accueils périscolaires, ALSH, structures

jeunes, restauration). Le guichet unique a pour objectif de simplifier la vie des usagers et d'éviter des déplacements.

Un dossier d'inscription commun à tous les services permet d'inscrire un enfant à l'école comme aux structures de loisirs.

Désormais en un seul et même lieu, un agent traitera, de manière confidentielle, l'ensemble des demandes de bout en bout, depuis le même poste de travail :

- Inscription à l'école.
- Inscriptions aux accueils du matin et du soir
- Inscription à la restauration scolaire.
- Inscription au centre de loisirs pour le mercredi, les petites et grandes vacances.
- Consultation du quotient CAF
- Édition des factures correspondantes et enregistrement des paiements.

Une évolution de l'accueil vers une procédure dématérialisée permet depuis l'été 2022 aux responsables légaux de mettre à jour les informations, les justificatifs concernant leur enfant, en plus des inscriptions et des paiements en ligne.

La communication se fait également par le biais de supports papier (flyers, affichettes...), de panneaux lumineux, du site internet de la ville, de e-mailings.

La tarification et le paiement

Une tarification harmonisée est mise en œuvre pour tous les services périscolaires et ALSH de la Ville.

La grille des tarifs est révisable chaque année par décision du conseil municipal.

Plusieurs modalités de paiement sont proposées aux familles (paiement par chèque ou espèces, paiement en ligne par carte bancaire, prélèvement automatique,...)

Le Règlement Intérieur

Les services Éducation Jeunesse sont des services publics municipaux. L'inscription d'un enfant à l'un de ces services implique l'acceptation de l'ensemble du règlement intérieur par la famille : enfant et représentants légaux de l'enfant.

Le règlement intérieur est consultable soit sur le site internet de la Ville, soit au Service Éducation Jeunesse, soit en affichage sur le lieu d'accueil de l'enfant. Il relève de la responsabilité de la famille d'en prendre connaissance.

Des acteurs mobilisés pour la mise en œuvre du PEdT

Ce projet est un outil de collaboration locale qui doit rassembler l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation :

- la collectivité,
- les services départementaux de l'Éducation nationale et les écoles,
- les services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports,
- les autres services de l'État concernés (Culture, Ville, Famille...),
- la caisse d'allocations familiales,
- les associations de jeunesse et d'éducation populaire, sportives, ainsi que les associations de parents.

Les enfants, pourront, de manière adaptée, être associés à la construction de ce projet.

Ceci ouvre la voie à la participation à la vie éducative locale et aux groupes de pilotage des dispositifs ayant trait à l'implication des habitants dans leur territoire de vie.

La place des parents et des représentants légaux :

Au-delà d'un simple moyen de garde, tous les temps et structures sont ouverts aux parents, qui peuvent sur des temps organisés participer à des ateliers avec leurs enfants, être conviés à des réunions d'information, être impliqués dans des préparations de manifestations...

Espace d'échanges et de participation : la relation aux parents se construit sous plusieurs angles.

- ✓ Une relation contractuelle : les parents confient leur enfant ou leur jeune à la ville organisatrice de loisirs.
- ✓ Informer du mieux possible les familles, soit en aval des activités, soit en amont en dévoilant les programmes et les réalisations des enfants.
- ✓ Montrer la réalité de ce que vivent les enfants et les jeunes, par des expositions dans les lieux d'accueils, des films retraçant leur journée et montrés sur des écrans ...
- ✓ Valoriser un certain nombre de projets des enfants ou des jeunes, en organisant des moments officiels de présentation aux parents.
- ✓ Prendre en compte des situations particulières familiales ou individuelles pouvant nécessiter un accueil particulier.
- ✓ Créer des temps de convivialité de rencontre parents - professionnels et donner à chacun la possibilité d'échanger dans le respect du rôle de chacun, se fondant sur le principe d'une éducation partagée.
- ✓ Répondre aux sollicitations de parents pour des rencontres avec les élus locaux.

La vie locale et municipale : La mobilisation de parents autour d'actions culturelles, sociales et associatives apporte une autre dynamique dans l'intervention et la place des parents dans les projets.

Certains conseillers municipaux eux-mêmes parents ou grands-parents sont pleinement impliqués dans la vie et la participation aux travaux du conseil municipal ou de ses commissions.

Ceci ouvre la voie à la participation à la vie éducative locale et aux groupes de pilotage des dispositifs ayant trait à l'implication des habitants dans leur territoire de

vie. Une réflexion est à l'étude quant à la création d'un groupe de parents, pouvant être consultés régulièrement sur l'évolution des besoins des familles.

La mise en place récente de la Convention Territoriale Globale (2022/2027), permet également une consultation des familles lors de diagnostics partagés.

Éducation, Citoyenneté, Laïcité et valeurs de la République

L'école transmet les valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité, Refus de toutes les discriminations. Les élèves étudient les textes fondateurs. Il appartient à l'ensemble des adultes qui interviennent auprès des enfants dans l'exercice de leurs fonctions de faire partager ces valeurs.

La Laïcité invite à comprendre l'autre, à prendre en compte l'autre dans sa singularité. Elle engage également au respect mutuel. Il importe par ailleurs de faire confiance aux individus et à leur capacité à puiser dans leurs singularités les références communes et universelles qui unissent la communauté humaine.

La laïcité est donc un principe qui garantit :

- l'égal accès aux droits et à leur exercice est au premier titre les Droits de l'homme,
- la liberté d'opinion et de croyance,
- l'expression de toutes les opinions et philosophies dans la limite de l'ordre public, conditions de la paix civile et sociale.

En définitive, la Laïcité garantit à chacun de pouvoir vivre et agir en citoyen et d'exercer ses droits. Elle constitue en cela la condition de l'effectivité des droits de l'homme et du citoyen.

Laïcité, citoyenneté et action éducative : il ne s'agit pas d'enseigner des valeurs pour les faire comprendre et partager, mais bien de les faire vivre aux enfants et aux adolescents dans et par l'action éducative et la vie sociale.

Les accueils de loisirs et les séjours de vacances ne sont pas hors de ces principes. Ce sont des espaces de vie et d'éducation des enfants et des jeunes qui résident sur le territoire français.

Une des fonctions de l'animation est la construction de citoyens lucides, curieux et critiques. Cela se fait donc en permanence, dans la confrontation aux différences de l'autre, dans la construction des règles de vie, dans le partage des histoires personnelles, familiales ou communautaires, dans le jeu et dans la mise en confrontation. Il y a de multiples possibilités pour continuer de faire vivre à la fois un idéal et un projet civique.

La Laïcité va se retrouver dans les axes du PEdT, aussi bien dans les temps de formation, que dans les offres d'activités et le vivre ensemble.

Dans les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), cela se caractérise par des choix à la fois au niveau de la pédagogie à mettre en œuvre :

- le cadre réglementaire s'applique sans ambiguïté, mais sans abus.

- la possibilité de questionner et de débattre. Tout le monde doit pouvoir exprimer son opinion : organisateurs, directeurs, enfants, équipes, parents... Les ACM ne doivent pas devenir des lieux exclus du débat public ou non concernés par ces échanges. Il faut justement faire de ces points de différence des opportunités d'échanger.
- la prudence, voire la vigilance, où le prosélytisme et la stigmatisation sont proscrits. Les services enfance jeunesse doivent rester des lieux d'attention aux phénomènes de groupes et aux déviances.

ANNEXES

Annexe 1 : Le rôles de chacun

Annexe 2 : Outil d'évaluation PEDT – Écoles et autres partenaires

Annexe 3 : Outil d'évaluation Ateliers - Enfants

Annexe 4 : Outil d'évaluation PEDT– Animateurs et Coordinateurs

Annexe 5 :Outil d'évaluation Projet d'Animation – Animateurs

Annexe 6 :Outil d'évaluation Activité – Animateurs

Annexe 7 : Outil d'évaluation PEDT – Comité de Pilotage

Annexe 8 :Le calendrier des évaluations.

Annexe 9 : L'organisation de la semaine scolaire

Annexe 10 : Exemple de planning d'activités Périscolaires et Extrascolaires

Annexe 11 : Les Tarifs 2022

Annexe 1 : Les rôles de chacun

La Ville des Sables d'Olonne est responsable sur les temps qu'elle organise, de la mise en œuvre des actions proposées dans le cadre du PEdT

Différents acteurs participent à la mise en œuvre de ces temps :

A. Les Directeurs (ALSH et APS)

Celui-ci est chargé de diverses missions dont celle de mettre en œuvre des vacances et des loisirs d'enfants et de jeunes dans le cadre de projets respectueux de tous et chacun :

Sécurité :

- ✓ Il a le souci permanent de garantir la sécurité physique, morale et affective de tous,
- ✓ Il est structurant : il donne des limites et définit un cadre dans lequel chacun évolue en sécurité.
- ✓ Il rend des comptes, aux institutions de tutelle ainsi qu'à l'organisateur qui l'a recruté.
- Il doit connaître le nombre d'enfants présents sur les différents groupes et le nombre d'enfants total
- Il vérifie la pharmacie et le cahier infirmerie
- Il respecte et applique la réglementation d'ACM en vigueur

Communication :

- ✓ par son écoute attentive et sa disponibilité, il prend en compte les spécificités de chacun, enfants comme adultes,
- ✓ il développe les relations et favorise l'autonomie.
- ✓ Il sait s'appuyer sur des personnes ressources,
- Il est en lien avec les familles pour transmettre toutes informations nécessaires concernant l'enfant
- Lors de l'APS, il fait le lien avec les enseignants en cas de besoin

Pratique et Pédagogie :

- ✓ Il est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif.
- ✓ Il travaille au quotidien avec des équipes et des publics qu'il coordonne et anime. Il prépare ses journées et anime des rencontres avec les différents interlocuteurs et partenaires.

- ✓ Il est garant de la qualité des projets d'animation et activités proposées.
- ✓ Il est au contact des publics et connaît les situations.
- ✓ Il analyse sa pratique, imagine et anticipe ses expériences futures.
- ✓ Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.

Gestion quotidienne :

- Il a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Il prend connaissance des dossiers d'information et de santé de l'enfant et de la famille en amont.
- Il organise l'accueil et le départ des enfants avec le directeur adjoint

B. Les animateurs municipaux (titulaires du BAFA ou d'autres diplômes)

L'animateur a pour mission, au sein d'une équipe, de mettre en œuvre des vacances et des loisirs d'enfants et de jeunes dans le cadre de projets concrets.

Sur le plan pédagogique :

- L'animateur a un rôle éducatif et pédagogique. Par conséquent, il devra avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire. Il élaborera obligatoirement un projet d'activités en lien avec le projet d'animation. De ce fait, il utilisera les différentes méthodologies de l'animation pour présenter par écrit les différents projets et séances d'intervention.
- Il interviendra sur des thématiques spécifiques données qu'il pourra présenter sous forme de dossier.
- Il sera polyvalent sur les différentes structures et sur les différentes activités demandées et devra s'adapter à des publics différents. Mais, également si une animation ne fonctionne pas.
- Ses interventions auprès des enfants seront de qualités donc préparées, recherchées, planifiées.
- Il devra participer activement aux réunions de préparation en s'informant, se formant et en informant.
- Il devra faire attention à son langage, son attitude et son comportement.
- Il devra s'impliquer dans les activités, avoir un esprit critique.
- Il devra proposer des activités ludiques. Les notions telles que plaisir, découverte sont à privilégier.
- Il devra ranger les activités et la salle.

Sur le plan relationnel :**Avec les enfants et les jeunes :**

- Être à l'écoute des enfants, de leur demande, de leur envie.
- Ne pas faire à la place de l'enfant.
- Proposer, animer, enrichir des activités de qualité qui seront adaptées en fonction de l'âge et du rythme biologique des enfants.
- Ne pas proposer de jeux par élimination ou gages.
- Ne pas forcer l'enfant.
- Valoriser l'enfant.

Avec les familles :

- Être à l'écoute des demandes des familles et en référer à sa hiérarchie.
- Observer de la neutralité, de la réserve et de la confidentialité.
- Orienter les familles

Sur le plan réglementaire:

- Respecter les consignes de travail (horaires, confidentialité, hiérarchie, réserve, neutralité, respect).
- Prévenir les responsables en cas d'absence si possible la veille sauf en cas d'urgence de dernière minute et fournir les justificatifs.
- Connaître et appliquer les règles de sécurité pour chaque activité.
- Faire le pointage
- Remplir le cahier d'infirmérie, le cahier de liaison (remarques éventuelles).

C. Les intervenants d'autres services municipaux (ETAPS, Bibliothèques,...)

Différents acteurs municipaux interviennent sur les activités, durant les temps extrascolaires ou périscolaires pour proposer des animations de qualité : ETAPS, ISO, Bibliothèque, musée.

Rôle des intervenants :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- Favoriser les échanges, le dialogue avec les enfants en créant des « espaces de mots » à la fin des séances.
- Prendre en compte les différentes aptitudes de chaque enfant pour leur permettre un développement et épanouissement personnel.
- Développer la créativité par le jeu pour que chaque enfant puisse s'épanouir.
- Prendre en compte les différences, les handicaps.

- Respecter chaque enfant en tant qu'individu à part entière.
- Développer la prise de responsabilité, et l'autonomie de chaque enfant.
- Rangement et respect du matériel et des salles mis à disposition.

Les intervenants devront :

- Vérifier les fiches administratives et médicales (allergie, traitement) pour respecter les recommandations sanitaires, les décharges de responsabilité et prendre connaissance de tous renseignements pour le départ des enfants avec leur famille.
- Faire l'appel des enfants avant l'activité et après l'activité.
- Mettre un point près du nom de l'enfant après son départ pour connaître rapidement le nombre restant d'enfants en cas d'évacuation d'urgence.
- Ne pas donner de médicaments aux enfants.
- Respecter les PAI.
- Soigner les enfants pour les petits maux.
- Remplir le cahier d'infirmerie.
- Gérer les trousse à pharmacie.
- Informer le référent du groupe et l'équipe sur l'état de santé ou autres informations qui pourraient survenir à un enfant.
- Organiser, sécuriser et contrôler les temps d'hygiène des enfants.

D. Les intervenants extérieurs et du monde associatif

Rôle des intervenants :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- Favoriser les échanges, le dialogue avec les enfants en créant des « espaces de mots » à la fin des séances.
- Prendre en compte les différentes aptitudes de chaque enfant pour leur permettre un développement et épanouissement personnel.
- Développer la créativité par le jeu pour que chaque enfant puisse s'épanouir.
- Prendre en compte les différences, les handicaps.
- Respecter chaque enfant en tant qu'individu à part entière.
- Développer la prise de responsabilité, et l'autonomie de chaque enfant.
- Rangement et respect du matériel et des salles mis à disposition.

Les intervenants devront :

- Faire le lien avec l'animateur ou le directeur responsable du groupe
- Respecter les recommandations sanitaires
- Informer le référent du groupe et l'équipe sur l'état de santé ou autres informations qui pourraient survenir à un enfant.

Annexe 2 : Outil d'évaluation PEdT – Écoles et autres partenaires

Organisateur : Mairie des Sables d'Olonne

Évaluation à transmettre par mail à : education.jeunesse@lessablesdolonne.fr

Objectifs de ce document d'évaluation intermédiaire

- ✓ permettre aux acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre du Projet Éducatif De Territoire (PEdT) de faire un point sur les forces et faiblesses du projet dans le but d'y apporter les évolutions et améliorations pour continuer à favoriser la réussite scolaire pour tous.

Comment renseigner ce document ?

Pour être le reflet de votre démarche-projet il est important que le plus grand nombre d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PEdT participe au bilan.

Le document pourra être renseigné à l'occasion d'une réunion des enseignants. A défaut d'être en mesure de renseigner collectivement le document, vous veillerez à organiser sa circulation.

RAPPELS

Le PEdT vise à organiser la collaboration des différents partenaires sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant pour :

assurer une continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires ;

offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Le PEdT est un projet vivant qui a vocation à être amélioré en prenant en compte progressivement les différents enjeux et aspects pratiques liés au respect des rythmes des enfants et à la continuité éducative.

Nom de l'école :

Préciser : **école maternelle** **école élémentaire**

1. LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET SES EFFETS DANS LE TEMPS SCOLAIRE (à remplir par les enseignants)

1.1 Les évolutions en terme d'organisation

Cette nouvelle organisation du temps scolaire sur 4 jours **a permis de :**

	Beaucoup	Un peu	Pas du tout	Besoin en formation
Réorganiser l'emploi du temps sur la semaine :				
✓ Mieux répartir les horaires entre les disciplines				
✓ Trouver un créneau dans la semaine pour réviser, conduire des ateliers individualisés...				
✓ Prévoir des séances plus courtes				
Réorganiser l'emploi du temps sur la période				
Donner leur juste place à tous les domaines des programmes				
Développer des projets interdisciplinaires d'équipe				
Répartir les temps d'apprentissage aux moments les plus propices de la journée				
Proposer les 3 types d'activités prévus pour les APC				
D'articuler projet d'école (ou de classe) et activités périscolaires				
Autres, précisez :				

Limites, difficultés rencontrées :

Commentaires :

Cette nouvelle organisation du temps scolaire a induit :

	Beaucoup	Un peu	Pas du tout	Maternelle	Élémentaire
Une meilleure ponctualité					
Une meilleure assiduité					
Une augmentation des retards à l'entrée en classe					
Autres :					

Commentaires :

1.2 Les effets de la réforme sur les apprentissages des élèves

Cette nouvelle organisation du temps scolaire a permis de :

- Augmenter le temps effectif d'apprentissage des élèves
- Favoriser les apprentissages
- Favoriser les apprentissages pour les élèves en difficultés
- Favoriser l'attention des élèves
- Réduire la fatigue des élèves
- Autres : précisez

1.3 Autres effets de la réforme

Sur les relations liées à votre travail	Maternelle +/-	Élémentaire +/-
Vous rencontrez facilement les parents		
Vous rencontrez facilement les partenaires		

Annexe 3 : Outil d'évaluation d'ateliers ou d'animations - Enfants

Questionnaire - Enfants

Prénom : Nom :

Classe : - École :

Groupe (ALSH) :

1/ Es tu content de participer à cette activité, cette animation ?

Oui Non

Si non pourquoi ?

2/ Es tu satisfait des différents choix des ateliers ou d'animations qui te sont proposés ? Oui Non

Si non pourquoi ?

3/ Est ce que l'activité que tu as faite t'a plu ? Oui Non

Pourquoi ?

4/ Est ce que tu : apprends plus de choses grâce aux ateliers et aux animations qui te sont proposées au centre de loisirs ?

oui ça ne change rien ?

Merci de ta participation.

Annexe 4 : Outil d'évaluation PEdT- Animateurs et Coordinateurs

Organisateur : Mairie des Sables d'Olonne

Évaluation à transmettre par mail à : education.jeunesse@lessablesdolonne.fr

Objectifs de ce document d'évaluation intermédiaire

- ✓ permettre aux acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre du Projet Éducatif De Territoire (PEdT) de faire un point sur les forces et faiblesses du projet dans le but d'y apporter les évolutions et améliorations pour continuer à favoriser la réussite scolaire pour tous

Comment renseigner ce document ?

Pour être le reflet de votre démarche-projet il est important que le plus grand nombre d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PEdT participe au bilan.

RAPPELS

Le PEdT vise à organiser la collaboration des différents partenaires sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant pour :

assurer une continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires ; offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Le PEdT est un projet vivant qui a vocation à être amélioré en prenant en compte progressivement les différents enjeux et aspects pratiques liés au respect des rythmes des enfants et à la continuité éducative.

Bilan réalisé par (nom / prénom de l'agent) :

Arrivé·(e) dans la collectivité des Sables d'Olonne depuis :

PARTIE 1 : LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Fonction sur les temps périscolaires : (possibilité de cocher plusieurs cases selon les situations) – merci de répondre sur l'ensemble de vos missions.

- Animateur (trice)
- Directeur (trice)
- Directeur (rice) adjoint(e)

Pour les animateurs : ne pas répondre aux parties violettes

Nom du ou des accueil(s) périscolaire(s) concerné par ce bilan :

APS :

ALSH mercredi :

Existence d'un projet pédagogique actualisé de l'accueil périscolaire APS : oui non

Existence d'un projet pédagogique actualisé de l'accueil périscolaire ALSH mercredis : oui non

	Temps d'accueil périscolaire du matin				Pause méridienne				Temps d'accueil périscolaire du soir				ALSH périscolaire Mercredis				
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	
Enfants et Animateurs																	
Effectifs d'enfants accueillis en moyenne																	
Nombre de groupes (pour les mercredis)																	
Nombre total d'encadrants/ jour																	
Le directeur est -il (elle) détaché(e) ?																	
Nombre d'animateurs diplômés																	
Autres (préciser)																	
Locaux utilisés	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	
D'une manière générale, les locaux vous apparaissent-ils suffisants et adaptés pour l'accueil des enfants ? (aménagements existants ou réalisés, matériels pédagogiques existants ou acquis) : Si NON expliquez et précisez - -	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON																
Le partage des locaux est-il satisfaisant ? (préciser) - - -	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON																
Le partage du matériel est-il satisfaisant ? (préciser) - -	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON																

Temps d'accueil périscolaire du matin	Pause méridienne	Temps d'accueil périscolaire du soir
<p><u>La prise en compte des rythmes des enfants se traduit par :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une attention particulière à la qualité de l'accueil (bruit, climat relationnel, etc.) <input type="checkbox"/> L'aménagement d'espaces de repos <input type="checkbox"/> Aménagement d'espaces de jeux libres adaptés (espace, jeux à disposition tenant compte de l'âge des enfants). <p>Repérez-vous des enfants qui arrivent à l'accueil sans avoir pris de petit-déjeuner ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <p>Pour les enfants n'ayant pas pris de petit déjeuner, est-il prévu une collation fournie par la famille ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non 	<p><u>La prise en compte des rythmes des enfants se traduit par :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une attention particulière au temps du repas (bruit, durée, climat relationnel, etc.) <input type="checkbox"/> Des activités ou des temps libres durant la pause méridienne qui tiennent à la fois compte des besoins de détente, de dépense physique, de calme des enfants <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'aménagement d'espace de repos <input type="checkbox"/> L'aménagement d'espaces de jeux libres adaptés (espaces, jeux à disposition tenant compte de l'âge des enfants) <input type="checkbox"/> Des temps de jeux ou d'animation sont encadrés et proposés par les animateurs <input type="checkbox"/> La mise en place d'un temps de retour au calme avant la rentrée en classe de l'après-midi <input type="checkbox"/> La prise en compte spécifique des besoins des enfants d'âge maternel (départ à la sieste après le repas, mise en place d'activités calmes) <input type="checkbox"/> Autres(s) : préciser : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non 	<p><u>La prise en compte des rythmes des enfants dans le temps périscolaire du soir se traduit par :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La mise en place d'un temps de récréation avant le démarrage des activités <input type="checkbox"/> La mise en place d'une collation <input type="checkbox"/> Autres : (préciser) <p>La prise en compte des propositions d'activités est -elle appliquée ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>pour rappel :</p> <p>-de 17h15 à 18h15: les enfants peuvent choisir - soit de participer à une activité thématique structurée - soit de participer à des activités ludiques ou sportives libres - soit d'effectuer leur travail scolaire dans une salle au calme</p> <p>-de 18h15 à 19h00 : les enfants peuvent choisir : - soit de participer à des activités ludiques ou sportives libres - soit d'effectuer leur travail scolaire dans une salle au calme</p> <p>Les activités sont-elles adaptées à l'âge des enfants et à leur besoins ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>A propos du travail scolaire (leçons, devoirs)</p> <p>Les enfants ont-ils la possibilité d'étudier leurs leçons ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <p>L'espace et l'aménagement des locaux est-il adapté ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En partie



PARTIE 2 : LES TEMPS EXTRASCOLAIRE

Fonction sur les temps extrascolaires : (possibilité de cocher plusieurs cases selon les situations) – merci de répondre sur l'ensemble de vos missions.

- Animateur (trice)
- Directeur (trice)
- Directeur (rice) adjoint(e)

Pour les animateurs : ne pas répondre aux parties violettes

Nom de l'ALSH extrascolaire concerné par ce bilan :

Accueil de Loisirs extrascolaire déclaré : Petites Vacances Grande Vacances

Existence d'un projet pédagogique actualisé de l'accueil de loisirs extrascolaire : oui non

	Vacances d'Hiver				Vacances de Printemps				Vacances d'Eté			
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Enfants et Animateurs												
Effectifs d'enfants accueillis en moyenne												
Nombre de groupes												
Nombre total d'encadrants par semaine (au plus fort)												
Nombre de directeurs adjoints												
Nombre d'animateurs diplômés												
Autres (préciser)												
Locaux utilisés	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
D'une manière générale, les locaux vous apparaissent-ils suffisants et adaptés pour l'accueil des enfants ? (aménagements existants ou réalisés, matériels pédagogiques existants ou acquis) : Si NON expliquez et précisez	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON											
Le partage des locaux est-il satisfaisant ? (préciser) - - - -	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON											
Le partage du matériel est-il satisfaisant ? (préciser) - - - -	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON											

L'enfant	Les projets proposées
<p>La prise en compte des rythmes des enfants se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une attention particulière à la qualité de l'accueil (bruit, climat relationnel, etc.) <input type="checkbox"/> L'aménagement d'espaces de repos ou temps calme sans activités <input type="checkbox"/> Aménagement d'espaces de jeux libres adaptés (espace, jeux à disposition tenant compte de l'âge des enfants). <input type="checkbox"/> La prise en compte spécifique des besoins des enfants d'âge maternel (départ à la sieste après le repas, mise en place d'activités calmes) <input type="checkbox"/> Autres(s) : préciser : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> La mise en place d'un temps de retour au calme après une activité à forte excitation ? <p>Selon vous durant ces 4 ans de PEdT, y a t-il eu une amélioration dans la prise en compte du rythme de l'enfant lors de l'accueil en période de vacances scolaire ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <p>La prise en compte des besoins de l'enfant se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> une reconnaissance des idées de l'enfant et une valorisation de ses actes ou actions <input type="checkbox"/> la possibilité de faire des choix dans les activités proposées <input type="checkbox"/> la possibilité de participer activement aux différents temps de la journée <input type="checkbox"/> la possibilité de ne rien faire à un moment de son choix 	<p>La prise en compte du projet PEdT se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une prise de connaissance du PEdT par l'équipe d'animation <input type="checkbox"/> Des objectifs du PEdT rappelés dans les projets Pédagogiques proposés à chaque période <input type="checkbox"/> Des lien effectué entre le PEdT et le projet d'Animation <input type="checkbox"/> Des objectifs fixés dans le PEdT qui sont atteints <input type="checkbox"/> Autres(s) : préciser : <p>La prise en compte du projet Pédagogique se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des objectifs travaillés en équipe <input type="checkbox"/> La déclinaison des objectifs dans les projets d'animations <input type="checkbox"/> Des moyens suffisants pour répondre à minima aux objectifs déclinés <input type="checkbox"/> Autres(s) : préciser : <p>Les projets d'animations permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Aux enfants d'accéder à des parcours initiaux culturels, scientifiques et sportifs variés <input type="checkbox"/> Favoriser l'apprentissage des règles du vivre ensemble <input type="checkbox"/> Garantir une continuité éducative sur les différents temps de l'enfant <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Valoriser et aider les partenaires associatifs à travers des initiations et des interventions dans les structures de loisirs.

L'équipe
<p>Selon vous la qualité des animations est-elle garantie (activités proposées adaptée à l'age de l'enfant, activités variées, motivation de enfants, sécurité et réglementation respectée...) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Les temps de préparation inclus dans le temps de travail sont-ils respectés et utilest ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Les objectifs décliné dans le PedT et dans les Projets pédagogiques sont -ils respectés ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Y at-il une bonne cohésion d'équipe (entre aide, bonne ambiance, répartition des compétences...) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Y a t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe, une complémentarité des animateurs? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Y a t-il des échanges de savoir faire et du travail en commun? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Y a t-il de la place pour chacun au sein de l'équipe? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Le panel des formations accessibles via le CNFPT est-il suffisant ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si non , que vous manque t-il comme formation ?</p>

LA COHÉRENCE ÉDUCATIVE DES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Réflexion sur la continuité éducative :

Selon vous, est-il proposé des activités sur les temps périscolaires et temps méridiens qui émanent d'une cohérence et d'une continuité éducative ? Oui Non En partie

Si oui ou en partie précisez les axes de réflexion traités :

- Création d'outils communs (transfert de responsabilité, règles de vie, documents d'information,...)
- Articulation des activités et des projets menés en temps périscolaire et en temps scolaire, donnez des exemples =>
 -
 -
- Formalisation de lieux et de temps d'échange (conseil d'école, etc. ...)
- Autres (préciser)

Selon vous, est-il proposé des activités sur les temps périscolaire matin et soir et temps du mercredi en ALSH qui émanent d'une cohérence et d'une continuité éducative ? Oui Non

En partie

Donnez des exemples :

-
-

Selon vous, les activités sont-elles accessibles aux enfants en situation de handicap ?

Oui Non

Si non pourquoi ?

.....
.....

Selon vous, quelle a été l'articulation des activités et des projets menés en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ?

-

PARTIE 3 : LES PERSPECTIVES

(Uniquement pour la 3ème année d'évaluation) - Dans le cadre des réflexions sur les prochains PEDT :

Selon vous, quelles sont les évolutions et adaptations à envisager pour le prochain PEDT ? Lesquelles ?

-
-
-

Quels objectif(s) vous semble-t-il essentiel de maintenir dans le prochain Pedt ?

-
-
-

Comment envisagez-vous la construction de parcours éducatifs sur les notions suivantes ?

- La promotion de la santé :

Constat	Objectifs éducatifs	Résultats attendus	Activités possibles	Indicateurs

- L'éducation au numérique :

Constat	Objectifs éducatifs	Résultats attendus	Activités possibles	Indicateurs

- Les valeurs de la république :

Constat	Objectifs éducatifs	Résultats attendus	Activités possibles	Indicateurs

- Autres propositions :

Constat	Objectifs éducatifs	Résultats attendus	Activités possibles	Indicateurs

Annexe 5 : Outil d'évaluation Projet d'Animation – Animateurs

Grille d'évaluation d'animation pour enfants : Très satisfaisant 1, Satisfaisant 2, Moyen 3, Insatisfaisant 4, Très insatisfaisant 5

Fiche Évaluation Projet	1	2	3	4	5	Observations
Intitulés						
LE PROJET						
Les Objectifs fixés ont-ils été atteints?						
Le lien a t-il été effectué entre le PEdT et le Projet d'Animation?						
L'EQUIPE						
Y a t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe?						
Y a t-il eu échange et travail en commun?						
Y a t-il eu de la place pour chacun?						
LE FONCTIONNEMENT						
Comment à été l'organisation?						
Les moyens matériels ont-ils été suffisants?						
Y a t-il eu respect des horaires?						
Comment s'est déroulée la préparation des activités?						
Comment se sont déroulées la préparation et la gestion des sorties?						
Comment s'est déroulée la gestion des intervenants extérieurs?						
LES ENFANTS?						
Comment s'est déroulée la participation des enfants?						
Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants?						
L'écoute et la prise en compte des enfants à t-elle été effectué?						
Y a t-il eu respect des rythmes enfants?						
Comment s'est déroulée la gestion des enfants « difficiles »?						

Annexe 6 :Outil d'évaluation Activité –Animateurs

Grille d'évaluation d'animation pour enfants : Très satisfaisant 1, Satisfaisant 2, Moyen 3, Insatisfaisant 4, Très insatisfaisant 5

Fiche Évaluation Animation					
Intitulés	1	2	3	4	5 Observations
LES HORAIRES					
Les enfants ont-ils respectés l'heure de début de séance?					
Les enfants ont-ils respectés l'heure de fin de séance?					
LES EFFECTIFS					
Le groupe était-il mixte?					
Le groupe était-il complet?					
De nouveaux enfants sont-ils arrivés?					
LA COMMUNICATION / L'ATTENTION					
Les enfants ont-ils été à l'écoute des uns et des autres?					
Les enfants ont-ils été à l'écoute des animateurs (trices)?					
Les « Leaders » ont-ils laissé de la place au reste du groupe?					
Comment s'est effectuée la gestion de la parole dans le groupe?					
Les enfants ont-ils été attentifs?					
Les enfants ont-ils respecté les consignes?					
LA PARTICIPATION					
Les enfants ont-ils pris des initiatives?					
Les enfants ont-ils proposé des idées?					
Les enfants ont-ils participé activement?					
Y a t-il eu des échanges et du travail en commun?					
Les enfants étaient-ils motivés?					
Y a t-il eu de la place pour la participation de chacun?					
Les enfants étaient-ils satisfaits de l'animation?					

Annexe 7 : Outil d'évaluation PEdT – Comité de Pilotage

Organisateur : Mairie des Sables d'Olonne

Évaluation à transmettre par mail à : education.jeunesse@lessablesdolonne.fr

Objectifs de ce document d'évaluation intermédiaire

- ✓ permettre aux acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre du Projet Éducatif De Territoire (PEdT) de faire un point sur les forces et faiblesses du projet dans le but d'y apporter les évolutions et améliorations pour continuer à favoriser la réussite scolaire pour tous

Comment renseigner ce document ?

Pour être le reflet de votre démarche-projet il est important que le plus grand nombre d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PEdT participe au bilan. **Le document pourra être renseigné à l'occasion d'une réunion de comité de pilotage**

RAPPELS

Le PEdT vise à organiser la collaboration des différents partenaires sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant pour :

assurer une continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires ;
offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Le PEdT est un projet vivant qui a vocation à être amélioré en prenant en compte progressivement les différents enjeux et aspects pratiques liés au respect des rythmes des enfants et à la continuité éducative.

Le comité de pilotage

1. LA COMPOSITION :

Nombre d'élus	Nombre de représentants de parents d'élèves	Nombre d'enseignants	Nombre de représentants d'associations	Nombre de personnels d'encadrement	Autres

2. LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE DEPUIS LA RENTRÉE 2022 :

3. LE RÔLE DE VOTRE COMITE ET LES THÉMATIQUES ABORDÉES :

- Définir les objectifs, compléter, faire évoluer les objectifs du PEdT
- Évaluer les objectifs
- Réfléchir, échanger sur les complémentarités entre activités scolaires et activités périscolaires
- Choisir les activités
- Réfléchir aux organisations périscolaires et à leurs adaptations

4. L'ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

	Temps d'accueil du matin	Pause méridienne	Temps d'accueil du soir	Temps d'activités périscolaires des mercredis
Effectifs d'enfants accueillis en moyenne				
Nombre de groupes				
Nombre total d'encadrants				
Nombre et qualité des personnels d'encadrement				
Animateurs (accueil de loisirs déclaré)				
Personnel de service				
ATSEM				
Autres agents municipaux (préciser)				
Autres (préciser)				
Locaux utilisés				
D'une manière générale, les locaux vous apparaissent-ils suffisants et adaptés pour l'accueil des enfants ? (aménagements existants ou réalisés, matériels pédagogiques existants ou acquis) : préciser	Préciser :	Préciser :	Préciser :	Préciser :
Le partage du matériel est-il satisfaisant ? (préciser)				

5. LA PRISE EN COMPTE DES RYTHMES ET DES BESOINS DES ENFANTS

La prise en compte des rythmes des enfants se traduit par :

- Une attention particulière à la qualité de l'accueil (bruit, climat relationnel, etc.)
- L'aménagement d'espaces d'atelier
- Aménagement d'espaces de jeux libres adaptés (espace, jeux à disposition tenant compte de l'âge des enfants).
- La mise en place d'un temps de retour au calme avant le départ.
- La prise en compte spécifique des besoins des enfants d'âge maternel.
- Autres(s) : précisez :.....
.....
.....

6. LA COHÉRENCE ÉDUCATIVE

Réflexion sur la continuité éducative :

La réforme a t-elle suscité une réflexion sur la cohérence et la continuité éducative ?

- Oui
- Non
- En partie

Si oui ou en partie précisez les axes de réflexion traités :

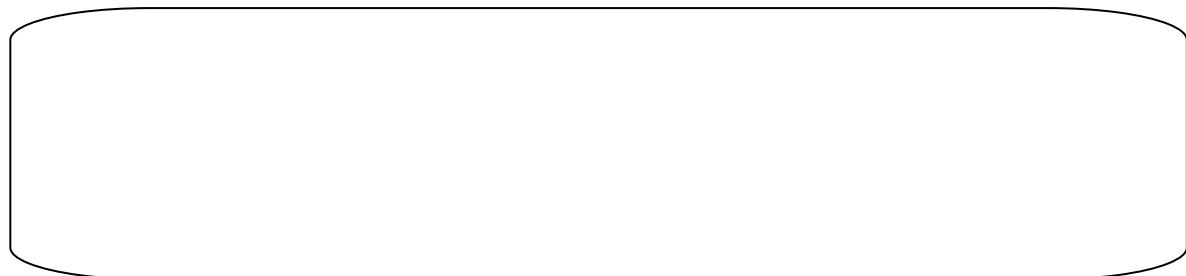
- Création d'outils communs (transfert de responsabilité, règles de vie, documents d'information,...)
- Articulation des activités et des projets menés en temps périscolaire et en temps scolaire, donnez des exemples
- Formalisation de lieux et de temps d'échange (conseil d'école, etc.)
- Autres (préciser)

Quels étaient les objectifs de départ ?

Vos objectifs ont-ils été atteints ? Précisez



Avez-vous envisagé des évolutions, adaptations pour l'année prochaine ? Si oui, lesquelles ?



Annexe 8 :Le calendrier des évaluations.

	Année scolaire 2022/2023	Année scolaire 2023/2024	Année scolaire 2024/2025
Évaluation Globale PEdT – Ecole	Fin juin 2023	Fin juin 2024	Fin juin 2025
Évaluation Globale PEdT Animateur / Coordo	Juin 2023	Juin 2024	Réunion Bilan général juin 2025
Évaluation Projet d'Animation - Animateurs	Ponctuellement selon les Projets animations proposés sur : ✓ les Accueils Périscolaires ✓ Les périodes de vacances scolaires ✓ Les mercredis	Ponctuellement selon les Projets animations proposés sur : ✓ les Accueils Périscolaires ✓ Les périodes de vacances scolaires ✓ Les mercredis	Ponctuellement selon les Projets animations proposés sur : ✓ les Accueils Périscolaires ✓ Les périodes de vacances scolaires ✓ Les mercredis
Évaluation des Animations – Animateurs	Ponctuellement selon les Projets d'activités proposés sur : ✓ les Accueils Périscolaires ✓ Les périodes de vacances scolaires ✓ Les mercredis Ponctuellement 5 animations par an par animateur	Ponctuellement selon les Projets d'activités proposés sur : ✓ les Accueils Périscolaires ✓ Les périodes de vacances scolaires ✓ Les mercredis Ponctuellement 5 animations par an par animateur	Ponctuellement selon les Projets d'activités proposés sur : ✓ les Accueils Périscolaires ✓ Les périodes de vacances scolaires ✓ Les mercredis Ponctuellement 5 animations par an par animateur
Évaluation Globale PEdT - Comité de pilotage	Réunion bilan intermédiaire Juin 2023	Réunion bilan intermédiaire Juin 2024	Réunion Bilan général juin 2025
Évaluation des animations par les enfants	Ponctuellement	Ponctuellement	Ponctuellement

Annexe 9 : L'organisation de la semaine scolaire

Écoles	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Maternelle de La Chaume	Accueil du matin	7h30 / 8h30	7h30 / 8h30	Centre de loisirs de 7h30 à 18h30	7h30 / 8h30	7h30 / 8h30
	Horaires scolaires	8h30 / 12h00	8h30 / 12h00		8h30 / 12h00	8h30 / 12h00
	Pause méridienne	12h00 / 13h30	12h00 / 13h30		12h00 / 13h30	12h00 / 13h30
	Horaires scolaires	13h30 / 16h00	13h30 / 16h00		13h30 / 16h00	13h30 / 16h00
	Accueil du soir (dont goûter)	16h00 / 19h00	16h00 / 19h00		16h00 / 19h00	16h00 / 19h00
Élémentaire PE Pajot	Accueil du matin	7h30 / 8h40	7h30 / 8h40	Centre de loisirs de 7h30 à 18h30	7h30 / 8h40	7h30 / 8h40
	Horaires scolaires	8h40 / 12h10	8h40 / 12h10		8h40 / 12h10	8h40 / 12h10
	Pause méridienne	12h10 / 13h40	12h10 / 13h40		12h10 / 13h40	12h10 / 13h40
	Horaires scolaires	13h40 / 16h10	13h40 / 16h10		13h40 / 16h10	13h40 / 16h10
	Accueil du soir (dont goûter)	16h10 / 19h00	16h10 / 19h00		16h10 / 19h00	16h10 / 19h00
Élémentaire et maternelle Clemenceau	Accueil du matin	7h30 / 8h45	7h30 / 8h45	Centre de loisirs de 7h30 à 18h30	7h30 / 8h45	7h30 / 8h45
	Horaires scolaires	8h45 / 12h00	8h45 / 12h00		8h45 / 12h00	8h45 / 12h00
	Pause méridienne	12h00 / 13h30	12h00 / 13h30		12h00 / 13h30	12h00 / 13h30
	Horaires scolaires	13h30 / 16h15	13h30 / 16h15		13h30 / 16h15	13h30 / 16h15
	Accueil du soir (dont goûter)	16h15 / 19h00	16h15 / 19h00		16h15 / 19h00	16h15 / 19h00
Élémentaire Marcel Hordenneau	Accueil du matin	7h30 / 8h30	7h30 / 8h30	Centre de loisirs de 7h30 à 18h30	7h30 / 8h30	7h30 / 8h30
	Horaires scolaires	8h30 / 12h00	8h30 / 12h00		8h30 / 12h00	8h30 / 12h00
	Pause méridienne	12h00 / 13h45	12h00 / 13h45		12h00 / 13h45	12h00 / 13h45
	Horaires scolaires	13h45 / 16h15	13h45 / 16h15		13h45 / 16h15	13h45 / 16h15
	Accueil du soir (dont goûter)	16h15 / 19h00	16h15 / 19h00		16h15 / 19h00	16h15 / 19h00

Écoles	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Maternelle des Jardins	Accueil du matin	7h30 / 8h40	7h30 / 8h40	Centre de loisirs de 7h30 à 18h30	7h30 / 8h40	7h30 / 8h40
	Horaires scolaires	8h40 / 12h10	8h40 / 12h10		8h40 / 12h10	8h40 / 12h10
	Pause mérienne	12h10 / 13h55	12h10 / 13h55		12h10 / 13h55	12h10 / 13h55
	Horaires scolaires	13h55 / 16h25	13h55 / 16h25		13h55 / 16h25	13h55 / 16h25
	Accueil du soir (dont goûter)	16h25 / 19h00	16h25 / 19h00		16h25 / 19h00	16h25 / 19h00
Maternelle René Millet	Accueil du matin	7h30 / 8h55	7h30 / 8h55	Centre de loisirs de 7h30 à 18h30	7h30 / 8h55	7h30 / 8h55
	Horaires scolaires	8h55 / 12h00	8h55 / 12h00		8h55 / 12h00	8h55 / 12h00
	Pause mérienne	12h00 / 13h30	12h00 / 13h30		12h00 / 13h30	12h00 / 13h30
	Horaires scolaires	13h30 / 16h25	13h30 / 16h25		13h30 / 16h25	13h30 / 16h25
	Accueil du soir (dont goûter)	16h25 / 19h00	16h25 / 19h00		16h25 / 19h00	16h25 / 19h00
Élémentaire René Millet	Accueil du matin	7h30 / 9h00	7h30 / 9h00	Centre de loisirs de 7h30 à 18h30	7h30 / 9h00	7h30 / 9h00
	Horaires scolaires	9h00 / 12h00	9h00 / 12h00		9h00 / 12h00	9h00 / 12h00
	Pause mérienne	12h00 / 13h30	12h00 / 13h30		12h00 / 13h30	12h00 / 13h30
	Horaires scolaires	13h30 / 16h30	13h30 / 16h30		13h30 / 16h30	13h30 / 16h30
	Accueil du soir (dont goûter)	16h30 / 19h00	16h30 / 19h00		16h30 / 19h00	16h30 / 19h00
Maternelle des Nouettes	Accueil du matin	7h30 / 8h55	7h30 / 8h55	Centre de loisirs de 7h30 à 18h30	7h30 / 8h55	7h30 / 8h55
	Horaires scolaires	8h55 / 12h00	8h55 / 12h00		8h55 / 12h00	8h55 / 12h00
	Pause mérienne	12h00 / 13h30	12h00 / 13h30		12h00 / 13h30	12h00 / 13h30
	Horaires scolaires	13h30 / 16h25	13h30 / 16h25		13h30 / 16h25	13h30 / 16h25
	Accueil du soir (dont goûter)	16h25 / 19h00	16h25 / 19h00		16h25 / 19h00	16h25 / 19h00
Élémentaire des Nouettes	Accueil du matin	7h30 / 9h00	7h30 / 9h00	Centre de loisirs de 7h30 à 18h30	7h30 / 9h00	7h30 / 9h00
	Horaires scolaires	9h00 / 12h00	9h00 / 12h00		9h00 / 12h00	9h00 / 12h00
	Pause mérienne	12h00 / 13h30	12h00 / 13h30		12h00 / 13h30	12h00 / 13h30
	Horaires scolaires	13h30 / 16h30	13h30 / 16h30		13h30 / 16h30	13h30 / 16h30
	Accueil du soir (dont goûter)	16h30 / 19h00	16h30 / 19h00		16h30 / 19h00	16h30 / 19h00

Écoles	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Primaire de la Pironnière	Accueil du matin	7h30 / 9h00	7h30 / 9h00	Centre de loisirs de 7h30 à 18h30	7h30 / 9h00	7h30 / 9h00
	Horaires scolaires	9h00 / 12h00	9h00 / 12h00		9h00 / 12h00	9h00 / 12h00
	Pause méridienne	12h00 / 13h30	12h00 / 13h30		12h00 / 13h30	12h00 / 13h30
	Horaires scolaires	13h30 / 16h30	13h30 / 16h30		13h30 / 16h30	13h30 / 16h30
	Accueil du soir (dont goûter)	16h30 / 19h00	16h30 / 19h00		16h30 / 19h00	16h30 / 19h00
Élémentaire et maternelle René Guy Cadou	Accueil du matin	7H30 / 8h45	7H30 / 8h45	Centre de loisirs de 7h30 à 18h30	7H30 / 8h45	7H30 / 8h45
	Horaires scolaires	8h45 / 12h00	8h45 / 12h00		8h45 / 12h00	8h45 / 12h00
	Pause méridienne	12h00 / 13h45	12h00 / 13h45		12h00 / 13h45	12h00 / 13h45
	Horaires scolaires	13h45 / 16h30	13h45 / 16h30		13h45 / 16h30	13h45 / 16h30
	Accueil du soir (dont goûter)	16h30 / 19h00	16h30 / 19h00		16h30 / 19h00	16h30 / 19h00
Maternelle Pierre Mendès France	Accueil du matin	7h30 / 9h00	7h30 / 9h00	Centre de loisirs de 7h30 à 18h30	7h30 / 9h00	7h30 / 9h00
	Horaires scolaires	9h00 / 12h00	9h00 / 12h00		9h00 / 12h00	9h00 / 12h00
	Pause méridienne	12h00 / 13h30	12h00 / 13h30		12h00 / 13h30	12h00 / 13h30
	Horaires scolaires	13h30 / 16h30	13h30 / 16h30		13h30 / 16h30	13h30 / 16h30
	Accueil du soir (dont goûter)	16h30 / 19h00	16h30 / 19h00		16h30 / 19h00	16h30 / 19h00
Élémentaire Marcel Baussais	Accueil du matin	7h30 / 9h00	7h30 / 9h00	Centre de loisirs de 7h30 à 18h30	7h30 / 9h00	7h30 / 9h00
	Horaires scolaires	9h00 / 12h00	9h00 / 12h00		9h00 / 12h00	9h00 / 12h00
	Pause méridienne	12h00 / 13h30	12h00 / 13h30		12h00 / 13h30	12h00 / 13h30
	Horaires scolaires	13h30 / 16h30	13h30 / 16h30		13h30 / 16h30	13h30 / 16h30
	Accueil du soir (dont goûter)	16h30 / 19h00	16h30 / 19h00		16h30 / 19h00	16h30 / 19h00

Espace jeunes « Jean Moulin » - 14/17 ans :

- ✓ En temps scolaire :

MERCREDI	SAMEDI
16H00 – 19H00	16H00 – 19H00

- ✓ Hors temps scolaire :

Petites Vacances (Automne / Hiver / Printemps)	Grandes Vacances (Juillet / Août)
Du LUNDI au SAMEDI	Du LUNDI au SAMEDI
16H00 – 19H30	16h00 – 19h30

ALSH Ados : « Ado Sphère » - 11/14 ans :

- ✓ En temps scolaire :

MARDI	MERCREDI
16H00 – 19H00	13H30 – 18H30

- ✓ Hors temps scolaire :

Petites Vacances (Automne / Hiver / Printemps)	Grandes Vacances (Juillet / Août)
Du LUNDI au VENDREDI	Du LUNDI au SAMEDI
8h30 – 18h30 (selon planning)	8h30 -18h30 (selon planning)

Annexe 10 : Exemple de planning d'activités accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire



LES MERCREDIS D'OCTOBRE À L'ALSH D'OLONNE

Groupe 1 TPS-PS

Thème : les métiers de la bouche



Mercredi 5 octobre	Mercredi 12 octobre	Mercredi 19 octobre
Activités d'accueil : jeux libres, jeux de construction, dessins.		
Activité manuelle Customise ton tablier	Atelier cuisine « carrot cake »	Journée Hollywood Le centre fait son cinéma ! Ratatouille
Repas	Repas	Repas
Sieste/ Temps calme	Sieste/ Temps calme	Sieste/ Temps calme
Activité Mon kit à cookies ! 	Petits jeux d'Halloween (cerceaux musicaux, quilles, relais)	Boum !

Accueil le matin 7h30 à 9h ; le midi 11h45 à 12h15 et 13h30 à 14h et le soir de 17h30 à 18h30
Centre de Loisirs – 40, rue du colonel Beltrame- OLONNE SUR MER Tél. 02 51 33 98 47
www.lesablesdolonne.fr



LES MERCREDIS D'OCTOBRE À L'ALSH D'OLONNE

Groupe 4 ce1-ce2

Thème : tour du monde : l'Amérique



Mercredi 5 octobre	Mercredi 12 octobre	Mercredi 19 octobre
Activités d'accueil : jeux libres, jeux de construction, dessins.		
Activité manuelle La coiffe de chef indien 	Découvre l'Amérique du Sud ! Et déco « Hollywood »	Halloween aux Etats-Unis
Repas	Repas	Repas
Temps calme	Temps calme	Temps calme
Sortie « La balade bleue »	La Haut	Boom Apporte ta tenue des Oscars
Jeux de cartes, jeux calmes		

Accueil le matin 7h30 à 9h ; le midi 11h45 à 12h15 et 13h30 à 14h et le soir de 17h30 à 18h30
Centre de Loisirs – 40, rue du colonel Beltrame- OLONNE SUR MER Tél. 02 51 33 98 47
www.lesablesdolonne.fr



LES VACANCES À L'ALSH DE L'ARMANDÈCHE

Période du 22/08 au 26/08

Groupe - TPS-PS

Thème : Les grandes capitales « Madrid »



Lundi 22/08	Mardi 23/08	Mercredi 24/07	Jeudi 25/08	Vendredi 26/08
Sortie à la plage de l'Armandèche Concours de Chateau de Sable	Atelier manuel « Le moulin de Don Quichotte de la Mancha » & Panneaux directionnels	Sortie Parc de l'Armandèche 	Atelier manuel Porte bougie main	Dessins à la craie
Repas sieste/temps calme	Repas Sieste/temps calme	Pique-nique Sieste/temps calme	Repas Sieste/temps calme	Repas sieste/temps calme
Chant mimé « Dans mon pays d'Espagne » et Atelier manuel Le taureau d'Espagne	Jeu « Retrouve le trésor de la banque d'Espagne » 	Atelier manuel Porte bougie main	Jeux d'eau 	Fête des couleurs Le « Holi »

Accueil le matin 7h30 à 9h ; le midi 11h45 à 12h15 et 13h30 à 14h et le soir de 17h à 18h30

Accueil de loisirs de l'Armandèche - 51, bis rue Montauban 85100 - LES SABLES D'OLONNE - Tél. 02 51 32 09 73
www.lesablesdolonne.fr



LES VACANCES D'AUTOMNE À L'ALSH DES PLESSES - Semaine du 24 au 28 Octobre 2022

Groupe 3 - enfants nés en 2016

Thème : l'arbre maudit



Lundi 24/10	Mardi 25/10	Mercredi 26/10	Jeudi 27/10	Vendredi 28/10
Enquête, légo, bazar bizarre, qui est-ce ? monstres, histoires, créations d'objets déco				
Jeux : qui est-ce ? Retrouves ton binôôôôme Règles de vie de la police des monstres	Suite de l'aspirateur Ghostbuster Pochette photo Jeu : fantôme qui rit	Danse : Ghostbuster Décoration de la salle Pochette photo : prise de photos Epreuves enquêteur : relais hanté	Epreuves enquêteur : les yeux magiques Jeu : 1,2,3 les fantômes sortez ! Arrestation coupable	Cuisine : smoothie et gâteau chocolat Danse : Ghostbuster Préparation salle de spectacle
Repas	Repas	Repas	Repas	Repas
Libre photo booth, lecture de contes	Libre photo booth, lecture de contes, histoire racontée	Préparation potion de vérité, libre photobooth	Pochette photo, aspirateur, décos pour spectacle	Maquillage, déguisement film : Nanny Mcphee
Fabrique ton aspirateur ghostbuster Epreuves enquêteurs : la toile d'araignée maudite Danse : Ghostbuster Débat enquête	Sortie au Bois St Jean Alerte en forêt, arbres maudits! Débat enquête	Jeu : carré magique Jeu de la vérité Débat enquête	Sortie à la folie de Finfarine à Poiroux La chasse aux monstres ! 	Spectacle Exposition photo Goûter avec les parents
Enquête, légo, bazar bizarre, qui est-ce ? monstres, histoires, créations d'objets déco				

Accueil le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h30 à 18h30

Centre de Loisirs des Plesses - 2, rue Denis Papin - Les Sables d'Olonne - Tél. 02 51 23 00 12

www.lesablesdolonne.fr

Annexe 11 : Grille des Tarifs

Les tarifs au 1^{er} septembre 2022 sont :

TARIFS ENFANCE :

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Matin et soir, goûter du soir inclus)		
TARIF SELON QUOTIENT FAMILIAL	Forfait matin	Forfait soir
0-500	0,94€	1,60€
501-700	1,13 €	1,70€
701-900	1,36€	2,13€
901-1200	1,50€	2,30€
> 1200 et QF non communiqué	1,57€	2,39€

TARIFS SELON LES QUOTIENTS FAMILIAUX	ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 2/11 ANS - MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES				
	Tarif Journée	Tarif 1/2 journée sans repas	Tarif 1/2 journée avec repas	Forfait SEMAINE Journée complète	Forfait MENSUEL
0-500	6,52€	2,50€	4,48€	32,60€	117,36€
501-700	8,13€	3,01€	5,60€	40,65€	146,34 €
701-900	9,72€	3,76€	6,67€	48,60€	174,96€
901-1200	11,26€	4,33€	7,02€	56,30€	202,68€
> 1200 et QF non communiqué	11,42€	4,97€	7,10€	57,10€	205,56€
Majoration Résident Hors Commune	+25 %	+25 %	+25 %	+25 %	+25 %

TARIFS JEUNESSE :

Ado sphère : Les mercredis et vacances scolaires				
TARIFS SELON QUOTIENT FAMILIAL	Tarif Journée	Tarif 1/2 journée	FORFAIT SEMAINE (4 demi journées + 1 journée avec sortie)	FORFAIT JOURNÉE MINI-CAMP (s'ajoute au tarif Journée)
0-500	1,26 €	0,63€	3,77€	3,98 €
501-700	2,52€	1,26€	7,55€	7,96€
701-900	3,77€	1,89€	11,32€	11,94 €
901-1200	5,03€	2,52€	15,09€	15,93 €
> 1200 et QF non communiqué	6,29€	3,14€	18,86€	19,91 €
Majoration Résident Hors Commune	+25 %	+25 %	+25 %	+ 25 %

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES 11/ 17 ANS - STAGES, SORTIES, POUR ALSH ADOS, PROJET 100 % ADOS OU ACCUEIL JEUNES								
TARIF SELON QUOTIENT FAMILIAL		ACTIVITÉ A (de 0,01 € à 4.99€)	ACTIVITÉ B (de 5 € à 9.99€)	ACTIVITÉ C (de 10€ à 14.99€)	ACTIVITÉ D (de 15€ à 19,99€)	ACTIVITÉ E (de 20€ à 24.99€)	ACTIVITÉ F (de 25€ à 35€)	ACTIVITÉ G<br (>="")<="" 35€="" b=""/>
0-500	Commune	0,52€	1,05€	1,57€	2,10€	2,62€	3,67€	15% du coût de l'activité
	Hors Commune	0,65 €	1,31 €	1,96 €	2,63 €	3,28 €	4,59 €	17 % du coût de l'activité
501-700	Commune	1,05€	2,10€	3,14€	4,19€	5,24€	7,34€	25% du coût de l'activité
	Hors Commune	1,31 €	2,63 €	3,93 €	5,24 €	6,55 €	9,18 €	30% du coût de l'activité
701-900	Commune	1,57€	3,14€	4,72€	6,29€	7,86€	11,00€	35 % du coût de l'activité
	Hors Commune	1,96 €	3,93 €	5,90 €	7,86 €	9,83 €	13,75 €	40 % du coût de l'activité
901-1200	Commune	2,10€	4,19€	6,29€	8,38€	10,86€	14,67€	45 % du coût de l'activité
	Hors Commune	2,63 €	5,24 €	7,86 €	10,48 €	13,58 €	18,34 €	55 % du coût de l'activité
> 1200 et QF non communiqué	Commune	2,62€	5,24€	7,86€	10,48€	13,10€	18,34€	55 % du coût de l'activité
	Hors Commune	3,28 €	6,55 €	9,83 €	13,10 €	16,38 €	22,93 €	65 % du coût de l'activité

SEJOUR ADOS 14 / 17 ANS (2 semaines)	
TARIF SELON QUOTIENT FAMILIAL	
0-500	83,84 €
501-700	167,68 €
701-900	251,52 €
901-1200	335,36 €
> 1200 et QF non communiqué	419,20 €
Majoration Résident Hors Commune	+50%